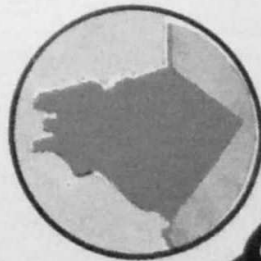


BRETAGNE

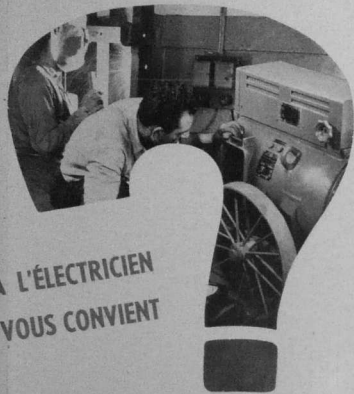
**INDUSTRIELLE
COMMERCIALE
AGRICOLE**



**POUR LE
DEVELOPPEMENT**

*de l'Ouest
économique*

EST-CE AU SOUDEUR OU A L'ÉLECTRICIEN
DE DÉTERMINER LE POSTE QUI VOUS CONVIENT



Votre soudeur peut juger des services rendus, des performances.
Votre électricien peut juger de la conception, de la qualité des
matières premières, des garanties électriques...

Chacun a son mot à dire

La **CEM** — Spécialiste de la construction électro-mécanique,
— Spécialiste du soudage électrique depuis 30 ans,
est capable de répondre aux désirs de l'un comme de l'autre.

Ses techniciens vous guideront dans le choix d'un poste
rotatif à courant continu, ou statique à courant alternatif.

Un poste

SOUDACEM

(Conforme aux nouvelles normes A85-011 de Mai 1950)

utilisé avec les électrodes

ETARC

donnera satisfaction à votre soudeur et à votre électricien.

Couvrant tous les domaines de l'acti-
vité industrielle, artisanale, agricole et
domestique, CEM en grande série que la
CEM construit également :

- Moteurs électriques de tous types et
de toutes puissances dont la série
Novacem résout tous vos problèmes
particuliers.
- Contacteurs Contocem nus ou sous coffret.
- Transformateurs de puissance.
- Disjoncteurs dans l'huile ou pneumatiques.
- Moteurs frictionsnaires monophasés, tri-
phasés ou universels à incorporer.
- Equipements de machines à coudre
Pantex, etc., etc.
- Groupes thermiques de soudage à l'arc.

IL S'AGIT DE KILOWATTS — FIEZ-VOUS A CEM

C^{ie} Electro-Mécanique
27, RUE DU ROCHER, PARIS (8^e)
SIEGE SOCIAL 72, RUE PORTAIS, PARIS

Découpez et adressez nous le présent bon :

NOM _____
PROFESSION _____
ADRESSE _____

Je suis intéressé par
une documentation sans engagement
sur votre matériel SOUDACEM
une visite de vos démonstrateurs spé-
cialistes

Envoyez la mention locale : 5. 24. 04

**BRETAGNE
INDUSTRIELLE
COMMERCIALE
ET AGRICOLE**

Directeur : Henri LETESSIER
Rédaction, Administration :
106, BOUL. MALESHERBES
PARIS-17^e
TELEPHONE : WAGRAM 00-60 à 62.

★
NOVEMBRE
1953
N° 26
★

- CENTRES DE LIAISON**
- CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES (LOIRE-INFÉRIEURE).
 - OFFICE DÉPARTEMENTAL DES GROUPEMENTS PATRONAUX DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, 1, RUE ARSÈNE-LELOUP, NANTES.
 - CHAMBRE DE COMMERCE DE QUIMPER (FINISTÈRE).
 - FÉDÉRATION DES INDUSTRIES D'ILLE-ET-VILAINE, 49, BOULEVARD DE LA LIBERTÉ, RENNES.
 - CHAMBRE DE COMMERCE DE RENNES (ILLE-ET-VILAINE).
 - CHAMBRE DE COMMERCE DE LORIENT (MORBIHAN).
 - FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU MORBIHAN, CHAMP DE MANELVRE, LORIENT.
 - CHAMBRE DE COMMERCE DE BREST (FINISTÈRE).
 - CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC (CÔTES-DU-NORD).
 - CHAMBRE DE COMMERCE DE MORLAIX (FINISTÈRE).
 - CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGÈRES (ILLE-ET-VILAINE).
 - CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINT-MALO (ILLE-ET-VILAINE).

★
ABONNEMENT A L'ANNÉE :
1.500 FRANCS
LE NUMÉRO : 150 FRANCS
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS PROFESSIONNELLES
ET TECHNIQUES
106, BOULEVARD MALESHERBES - PARIS
C. C. P. 4138-59

Industries
NOUVELLES
et
Industries
EXISTANTES

LES problèmes de l'industrialisation de la Bretagne ont été débattus dans les colonnes de cette revue par les plus éminentes personnalités économiques plus particulièrement préoccupées de la mise en valeur de ces territoires de l'Ouest.

Des solutions valables sont en voie de sortir des épreuves pour aborder le stade des réalisations. Attirer et implanter des industries nouvelles en Bretagne, c'est ce que nous souhaitons tous, mais il ne faut pas que ce désir nous cache les difficultés que connaît actuellement d'importantes industries bretonnes.

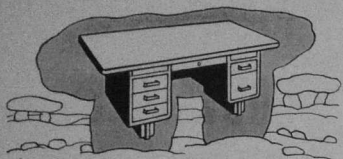
Il paraîtrait alors paradoxal de songer à créer des industries nouvelles sans apporter un remède efficace à une crise industrielle locale qui se traduit par le drame du chômage partiel ou total.

Cette crise est le plus souvent la conséquence du vieillissement des moyens de productivité des industries ou d'un déplacement et d'un enrichissement de leurs approvisionnements de base. De son côté le chômage est alimenté en Bretagne par l'excédent de main-d'œuvre résultant de la fermeture de nombreux chantiers de reconstruction et cette main-d'œuvre, pour éviter une nouvelle émigration, doit trouver à se reclasser sur place. Si, dans l'immédiat, cette main-d'œuvre ne trouvait pas un plein emploi et ainsi une stabilité d'implantation, elle risquerait en se déplaçant d'annuler les données favorables qu'offre la Bretagne pour son industrialisation.

C'est donc en se tournant, avant de s'adresser à l'avenir, vers les industries existantes, que l'on doit trouver les bases les plus solides au futur développement industriel de la Bretagne.

Les crédits du fonds de modernisation et d'équipement ou de l'organisme qui le remplacera doivent d'abord favoriser la modernisation des entreprises existantes en améliorant leur productivité pour leur permettre d'élargir leurs débouchés, par suite de conserver leur main-d'œuvre en plein emploi et même de résorber l'excédent provenant du chômage de la construction.

Si l'on méconnaît cette réalité, on risque de ne jamais voir s'implanter en Bretagne d'industries nouvelles, faute d'avoir su conserver et développer les industries existantes.



SOLIDES ET DURABLES
 COMME DES DOLMENS, LES MEUBLES ET RAYONNAGES EN ACIER

Sirafor
 offrent dans tous les cas les solutions les plus économiques aux problèmes les plus divers d'organisation de bureau et de magasin.



A. J. IORIN
 31, QUAI L. M. MENNAIS
 RENNES (L.-M.)
 Tél. 60-37

E. RINCAZ-AUX
 1, Rue Augustin NAYEL
 LORIENT (Morbihan)
 Tél. 343

E. CHAIGNEAU
 12, Rue MEPCEUR
 NANTES (L.-Inf.)
 Tél. 112-00

Concessionnaires régionaux
FORGES DE STRASBOURG
 SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 532.920.000 FR.

INGENIEURS URBANISTES
ARCHITECTES BATISSEURS



Toutes ces vérités sont bonnes à répéter :

- Le GRANIT, matériau naturel donc économique, a depuis longtemps fait ses preuves.
- Pour la Reconstruction :** Le GRANIT est un matériau national.
- Pour les chaussées :** Le GRANIT est antidérapant.
- Pour la Maison :** Le GRANIT est un matériau de classe.
- Pour les monuments funéraires :** Le GRANIT est inimitable.
- En taille élargie :** Le GRANIT est le matériau le moins coûteux.
- Et pour toutes les utilisations :** Le GRANIT est éternel.

LES GRANITS DE BRETAGNE
René RIOCHE, LE HINGLÉ (C.-du-N.)
 TÉL. : 12

Toute la gamme des granits bretons tirés des carrières mécanisées de :

LANGUEDIAS, LE HINGLÉ, LOUVIGNÉ, IFFENDIC

300 ouvriers spécialisés
 Embranchement particulier S.N.C.F.

Pavés mosaïques et échantillons, Bordures, Bouches d'égoûts, Couronnements de quais, Granit scié et poli, Blocs de toutes dimensions bruts ou taillés suivant croquis, Monuments funéraires, Chemineés, Sculptures, Bas-Reliefs.

VOUS ÊTES CHEZ LE PRODUCTEUR

TRIBUNE LIBRE

Synthèse des problèmes économiques sur l'aménagement de la Bretagne

Par Henri KRIER
 Professeur d'Economie Politique à la Faculté de Droit de Rennes.

Depuis de nombreux mois est étudiée de façon soignée la question de l'aménagement économique de la région bretonne; dans le cadre du deuxième plan Monnet. Divers rapports ont été présentés par les Chambres de Commerce et par les services administratifs compétents. Ces divers documents, sont, accessoirement fragmentaires, valables pour une branche d'activité ou pour une circonscription limitée; l'essentiel du travail de « planification » réside dans l'articulation de ces divers projets.

Une fois effectués l'inventaire des ressources et l'évaluation des besoins en capitaux nécessaires à l'expansion recherchée, il convient de procéder à des arbitrages entre les demandes exprimées, en fonction de l'orientation dominante que l'on désire imprimer à l'économie.

Cette préoccupation a inspiré les observations suivantes qui tentent d'appliquer à ce problème les enseignements de la théorie économique de la localisation et des expériences étrangères.

Le but poursuivi est de lutter contre le sous-emploi agricole et contre l'émigration qui en résulte; à cet effet il s'agit d'augmenter le niveau d'activité et, par là, le revenu global et moyen de la région. Ce résultat implique donc une expansion généralisée de l'activité économique dans la région, dans cette perspective, les problèmes sociaux se résolvent eux-mêmes, tandis que la stagnation et le mécontentement économique entraînent les rivalités des groupes sociaux dans la répartition du produit social.

I — LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

Il est légitime d'encourager l'agriculture en Bretagne non seulement parce que cette branche intéresse un grand nombre de personnes, mais parce que cette politique répond aux besoins du marché. L'accroissement de la production agricole en France a été constant depuis la Libération (on estime qu'il n'a pas dépassé 4 à 5 % par rapport à l'avant-guerre), ce qui explique la sensibilité des prix agricoles à la hausse, spécialement pour les produits animaux (produits laitiers, viande), qui correspondent précisément à la spécification de la région.

Evidemment il ne suffit pas d'augmenter la quantité produite, mais une amélioration de la productivité est indispensable afin de diminuer les prix unitaires et, par là, d'augmenter les ventes. N'est-il pas anormal, par exemple, que la Grande-Bretagne, si proche de

notre région, s'approvisionne en produits alimentaires au Danemark ou aux Pays-Bas? Ce fait s'explique par les différences de prix qui elles-mêmes résultent du rendement. Si un programme précis d'amélioration de la productivité était élaboré, il serait permis alors d'entreprendre une campagne pour la reconquête du marché anglais; ce moyen d'une publicité appropriée, de dispositions insérées dans les accords commerciaux, éventuellement de certaines détaxes, mais qui devraient aller en décroissant de façon à susciter l'amélioration de la productivité. On ne peut se maintenir sur un marché qu'au moyen d'une supériorité réelle, et non artificielle, dans les prix.

Pour obtenir cette indispensable amélioration de la productivité, des rapports élaborés par des experts qualifiés prévoient des mesures adéquates. Mais les moyens disponibles étant limités, il ne sera pas possible de réaliser tous les projets. Certains critères peuvent être proposés pour faciliter la répartition des crédits disponibles en fonction des diverses catégories d'investissements et en fonction des productions à favoriser.

A) Le répartition des crédits par nature d'investissement se fera naturellement selon l'importance de la rentabilité des diverses propositions, exprimée par le rapport entre l'accroissement attendu de la production et des revenus, d'une part, et les frais nécessaires, d'autre part. Mais pour l'apprécier, il conviendrait de ne pas se fier au rendement moyen d'une opération pour toute la région. On peut imaginer, par exemple, qu'une première tranche de crédits de 100 millions affectée à l'électrification d'une circonscription procure une rentabilité de 20 %; une autre tranche de 100 millions utilisée dans une autre circonscription (où les frais seront plus importants, ou bien où l'accroissement corrélatif de productivité sera moindre) ne fournira qu'une rentabilité de 10 %.

Ne serait-il pas possible de

Il n'est pas toujours facile d'évaluer la productivité d'un investissement, surtout quand elle s'exerce de façon diffuse, comme c'est le cas pour l'extension des services collectifs. Cependant il serait intéressant de le tenter (en envisageant les dépenses et les revenus de l'exploitation moyenne d'une région, par exemple); car il y aurait là un critère objectif permettant de trancher entre des intérêts qui sont tous justifiés et légitimes dans l'absolu.

Il conviendrait également d'évaluer la rentabilité des divers investissements non pas isolément, mais en tenant compte de l'accroissement d'activité et de revenus qui peut en résulter pour les autres parties de la région. Cet effet d'implication peut être différent selon la nature de l'investissement. A priori, l'amélioration de l'habitat rural paraît être favorable à cet égard, car ces travaux favorisent de travail à plusieurs cents de milliers, à des entreprises qui sont généralement disséminées dans la région, ce qui coïncidera avec le souci d'une expansion équilibrée de la région. Ce serait particulièrement indiqué lorsque ne pose le problème de remplissage de la main-d'œuvre actuellement utilisée à la reconstruction des villes (Brest, Lorient), alors qu'il s'agit surtout d'une population provenant de la campagne des environs.

CRÉDIT NANTAIS

Banque Régionale

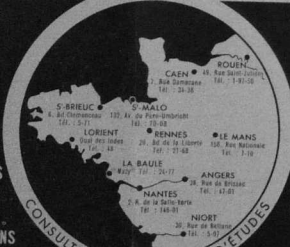
la plus solidement implantée en Bretagne

Siège Social : NANTES (CAPITALE DE L'OUEST)

MIROITERIES DE L'OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 54.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : ANGERS 25, RUE D'ANJOU TEL. 33-95

GLACES - VERRES
OPALINES
VERRE NOIR
ARGENTURE CUIVRÉE
CUIVRERIE D'ÉTALAGES
VITRINES
INSTALLATIONS DE MAGASINS



BRIQUES EN VERRE
PAVÉS
DALLES - TUILES
FIBRES DE VERRE
POUR
L'ISOLATION THERMIQUE
ET ACOUSTIQUE

MAQUETTES ET DEVIS SUR DEMANDE

BRETAGNE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET AGRICOLE

Synthèse des problèmes économiques sur l'aménagement de la Bretagne

Le programme relatif à l'habitat rural ou aux travaux publics pourrait être étalé sur un certain nombre d'années, en coordination avec le plan des travaux de construction prévus dans les villes, afin de stabiliser l'activité des entreprises du bâtiment.

8) Le choix des productions à favoriser peut être déterminé par certaines règles dont l'observation doit procurer le maximum d'avantages pour tous ; il y a intérêt à se spécialiser dans les productions pour lesquelles la Bretagne possède non pas une supériorité absolue de rendement, mais une supériorité relative. Les matières des services agricoles sont susceptibles de donner un contenu à une telle formule, qui ne doit sous aucun prétexte remettre en cause l'importance des grandes cultures, mais pourrait guider le choix relatif aux cultures industrielles.

Même si le rendement des betteraves sucrières est équivalent ou supérieur en Bretagne à celui enregistré dans le Nord ou dans l'Est, la culture de lin, par exemple, sera préférable si la supériorité de la Bretagne dans la production de lin est relativement plus grande que sa supériorité dans la production de betteraves. C'est l'application de la loi classique de la division du travail, qui procure le maximum de produits et de revenus à la nation comme à la région.

Certes il serait nécessaire de tenir compte de la politique de garantie des prix, de façon à assurer une certaine stabilité aux revenus agricoles, en recommandant un équilibre entre les productions à rentabilité assurée (les céréales en vertu de la législation, les produits de l'élevage en raison de l'accroissement de la demande) et les productions à revenus plus incertains, telles que celles des légumes et des primeurs. A cet égard il serait permis de préférer la culture de la betterave à celle du lin ; mais le régime de la betterave est remis en cause sur le plan national ; ou, contrairement, le lin peut être valorisé par sa transformation industrielle sur place.

II. — L'INDUSTRIALISATION DE LA BRETAGNE

Des projets très étudiés et intéressants ont été présentés qui visent à la création ou au développement d'industries dans diverses régions de la Bretagne. La nécessité de coordonner ces plans en vue d'obtenir un équilibre entre les diverses villes, ou entre l'industrie et les autres branches, suggère les idées suivantes :

1° La création de nouvelles industries ne dépend pas seulement des ressources existantes, mais des conditions de rentabilité ; les prix prévus sont-ils suffisamment rémunérateurs, compte tenu des frais

et de la productivité envisagés ? Il semble que, dans certains cas, une étude de marché devrait compléter les études fondées sur la localisation des ressources ; il faudrait sans doute préciser les conditions d'exploitation (ou fonction de la technique utilisée, de la dimension de l'entreprise et des prix des facteurs productifs), le volume des ventes possibles et les prix. De tels calculs sont nécessaires pour attirer les industries nouvelles, orientées par les perspectives de profit. Les capitaux des collectivités publiques serviraient à créer l'infrastructure nécessaire, de façon que les entreprises s'installent trouvent les mêmes commodités et les mêmes avantages que si elles s'installaient dans des régions industrielles déjà aménagées.

Souvent, la localisation d'une entreprise ou d'une industrie est déterminée non par la proximité des ressources, mais par le désir de se rapprocher de sa clientèle, soit pour réduire les frais de transport, soit pour mieux suivre les goûts des consommateurs. Le développement général du pouvoir d'achat de la région provoque spontanément l'apparition de telles entreprises (maillages, équipement ménager, etc.). La rapidité des progrès et du pouvoir d'achat agricoles conditionne le rythme de création de ces entreprises.

2° Le choix des activités à favoriser se fera selon les mêmes principes qu'en agriculture. Beaucoup de villes envisagent la création ou le développement d'activités similaires. Au moins dans une première étape, l'insuffisance des ressources impose un ordre de priorité qui sera déterminé par la considération des plus grands avantages relatifs. Dans telle région, l'installation d'industries textiles (utilisant les déchets ou le lin, par exemple) serait relativement plus productive que le développement du tourisme ; il serait donc préférable de concentrer les crédits sur cette industrie ou, au moins de lui en attribuer une grande partie. Pour déterminer les villes qui ont mérité d'installer des conserveries, on étudierait si d'autres activités ne présenteraient pas un avantage supérieur.

Dans ce domaine, une importance particulière doit être attribuée à la construction, susceptible d'avoir un rôle moteur très efficace dans l'expansion économique de la région. En effet, l'accroissement des disponibilités en logements conditionne dans une large mesure l'installation de nouvelles entreprises. De plus, en plus, les entreprises se préoccupent des conditions de vie de leur personnel ; la possibilité de disposer de logements suffisants et confortables dans une province agricole constitue un atout puissant en faveur de la décentralisation, comme l'a montré le transfert des usines Gillette à Amélie.

III. — LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

C'est la question la plus difficile à résoudre actuellement et qui conditionne toute régulation. Il ne faut pas trop attendre de l'Etat, mais réaliser au maximum la conjonction des efforts privés et publics.

Il est possible d'abord d'utiliser les ressources ordinaires, qui proviennent être fournies par la Caisse Nationale des Marchés ou le Crédit Agricole par exemple. Dans la mesure où des demandes de crédits sont présentées à ces organismes correspondantes à un plan d'expansion, elles seront sans doute accueillies plus favorablement.

On a dénoncé à juste titre la centralisation de l'épargne, destinée à la formation de sociétés régionales d'économie mixte, constituées au moyen de capitaux apportés par les particuliers, par les collectivités locales et l'investissement par l'Etat. La publicité faite autour de plan attirerait certainement l'épargne privée. Pour favoriser la collecte de l'épargne locale, on pourrait recourir à la constitution de sociétés de placements (investissement trusts), qui sont favorisées par une législation récente qui pourrait être soutenue par les banques locales et qui entretiennent particulièrement leurs placements vers les sociétés de la région.

La publicité, au même caractère attractif, les entreprises qui doivent tirer profit du développement économique de la Bretagne et qui sont en mesure de l'œuvre locale serait facilitée, en

On a déjà noté que le développement de la construction donnerait un regain d'activité à des entreprises locales nombreuses, ce qui résoudrait le problème de chômage à court terme, tout en procurant un effet de multiplication des revenus.

En tout état de cause, l'industrie des matériaux de construction devrait trouver une bonne place dans les plans d'industrialisation. Lorsqu'elle existe (briques, tuiles), sa capacité de production risque d'être insuffisante. Si elle n'est pas implantée dans la région, les prix des matériaux sont grevés lourdement par les frais de transports en même temps que par l'existence de monopoles qui peuvent conférer la distance à certaines entreprises. Or, à ma connaissance, il n'existe qu'une cimenterie proche, dans la Moyenne, ne serait-il pas possible d'envisager la création d'une autre cimenterie ou, au moins, dans la plaine, près d'un port qui fournirait le charbon et dans une région où l'on trouverait les éléments nécessaires à la fabrication ?

3° Les rapports présentés envisagent la concentration de l'industrie dans des villes déjà importantes. Il serait cependant judicieux de provoquer une certaine dispersion industrielle à l'intérieur de la région, afin d'améliorer certains gros bourgs et de retirer à proximité de sa résidence une partie de la population excédentaire. L'artisanat rural doit normalement prendre une place plus grande, par suite de la mécanisation, de l'électrification, du développement de l'équipement ménager. En outre, certaines industries de transformation des produits agricoles ont intérêt à se trouver à proximité des aires de production.

On pourrait également prévoir l'installation d'industries utilisant des ateliers artisanaux ou même le travail à domicile. Certaines industries textiles ne se prêtent-elles point à une telle dissémination qui reproduit bien ou sous d'équilibre important les préoccupations actuelles ? Justifient ces activités industrielles dérivées de l'agriculture de la Bretagne par le manque d'énergie, l'électrification fait disparaître cet obstacle.

4° Dans un esprit analogue, il est possible de chercher à établir une coordination entre les activités installées dans des villes voisines. Je pense spécialement à Rennes ; la présence de nouvelles industries est nécessaire pour y équilibrer la vie économique ; mais l'installation de deux ou trois grandes entreprises nouvelles ou transplantées ne paraîtrait suffisant, si Rennes devait en outre s'enrichir d'entreprises offertes par l'industrialisation des villes voisines, telles que Fougeres, Vitré, Saint-Malo. En développant l'activité de ces villes moyennes, l'emploi de la main-d'œuvre locale serait facilité, en

évitant les transferts trop massifs et en utilisant les possibilités de logement offertes dans un certain rayon autour de chaque ville ; cette solution serait favorable à l'équilibre social. Par contre, pour une ville comme Rennes, en raison de sa situation centrale, attirant des activités complémentaires aux industries des villes voisines ; entreprises commerciales, fournisseurs de fabricants de pièces de rechange, fournisseur général d'entreprises chargées de l'aménagement des usines.

Peut-être y aurait-il lieu d'envisager ailleurs une semblable « constellation » de centres industriels, autour d'une ville centrale qui, sans être nécessairement une capitale, jouerait un rôle de plaque tournante destinée à équiper les villes industrielles voisines. Ainsi obtiendrait-on non pas seulement un équipement des industries, mais à une décentralisation organique utilisant au maximum les avantages de l'agglomération sans engendrer pour autant la géostation urbaine.

5° La question la plus difficile à résoudre actuellement et qui conditionne toute régulation. Il ne faut pas trop attendre de l'Etat, mais réaliser au maximum la conjonction des efforts privés et publics.

Il est possible d'abord d'utiliser les ressources ordinaires, qui proviennent être fournies par la Caisse Nationale des Marchés ou le Crédit Agricole par exemple. Dans la mesure où des demandes de crédits sont présentées à ces organismes correspondantes à un plan d'expansion, elles seront sans doute accueillies plus favorablement.

On a dénoncé à juste titre la centralisation de l'épargne, destinée à la formation de sociétés régionales d'économie mixte, constituées au moyen de capitaux apportés par les particuliers, par les collectivités locales et l'investissement par l'Etat. La publicité faite autour de plan attirerait certainement l'épargne privée. Pour favoriser la collecte de l'épargne locale, on pourrait recourir à la constitution de sociétés de placements (investissement trusts), qui sont favorisées par une législation récente qui pourrait être soutenue par les banques locales et qui entretiennent particulièrement leurs placements vers les sociétés de la région.

La publicité, au même caractère attractif, les entreprises qui doivent tirer profit du développement économique de la Bretagne et qui sont en mesure de l'œuvre locale serait facilitée, en

LA BRETAGNE MARITIME

Bretagne et Mer sont deux mots inséparables, et pourtant les chiffres de la population active révèlent que 2,5 % seulement des Bretons ont pour champ d'action les espaces situés qui enserrant la péninsule sur trois côtés.

Historiquement parlant, la population maritime est assez récente. Au début du Moyen Âge, aucun établissement breton (reconnaisable à sa formation toponymique en « -pols ») n'est situé sur la côte. La population était avant tout paysanne, et les premières activités des pêcheries ont pour origine des Basques, appelés vers 1250 par nos Ducs.

Mais ce retard fut comblé rapidement. Le Duc se donna une flotte qui aida au transport des dernières Croisades et qui commençait des voyages baltes au Maghreb. L'activité se concentrait sur les côtes de la Manche et à l'estuaire de la Loire. Ensuite, l'essor fut tel (Nantes au début du XVIII^e siècle était le second port marchand d'Europe), qu'on peut prendre l'histoire de la marine française tout court pour connaître l'évolution des questions navales bretonnes.

Aujourd'hui, la marine française compte 60 % de pêcheurs, 48 % de marins au commerce et 45 % navigant à l'étranger d'origine bretonne. C'est dire l'importance de la qualité bretonne. Cependant, par

suite de l'évolution récente, il ne reste plus à la Bretagne que la partie pêche qui lui soit propre. Les autres inscrits naviguant au commerce sur toutes les mers sur des bâtiments armés à Marseille, le Havre, Rouen ou Bordeaux reviennent avant tout, dans ces ports. C'est pourquoi les statistiques brutes, par ports, ne donnent que 9 % de marins au long cours sur des navires armés dans les ports bretons, autant au cabotage, et 17 % à la navigation côtière. La Bretagne peuple les ports français.

LES MARINS

L'inégalité de la répartition de la population maritime bretonne est aussi frappante que la diversité des activités déployées en mer. Le chapelet des petits ports de la Manche est peuplé d'hommes se tournant de plus en plus vers la navigation au commerce ou à l'étranger, tandis que les rivages atlantiques ont des effectifs plus importants avant tout composés de pêcheurs. La carte ci-contre le montre clairement.

Le développement historique de la pêche explique cette différence. D'un côté, des hommes autrefois attirés par la pêche à la moule ont, à la raréfaction des emplois de celle-ci, cherché des embargements

lointains, faute de trouver du travail sur place. De l'autre côté, la richesse en poissons est telle qu'elle permet par surcroît à de nombreux retraités de poursuivre une petite activité.

Le pourcentage des inscrits provisoires dans l'effectif global donne une mesure de l'intensité de la vocation maritime bretonne. Celle-ci n'est pas près de s'éteindre sur la côte nord, Cancale mis à part avec le Haut-Léon qui, lui, ne fut jamais très marin. Par contre, on note que la relève est faible à Douarnenez et dans la région laonnaise, importants centres de pêche, appelés à demander de nouveaux équipages aux alentours. Cette année, sur les 17 écoles d'apprentissage maritime de France, la Bretagne en avait 11, dont 67 % des futurs patrons pêcheurs et 55 % des prochains grands au Commerce.

EVOLUTION DES PÊCHES

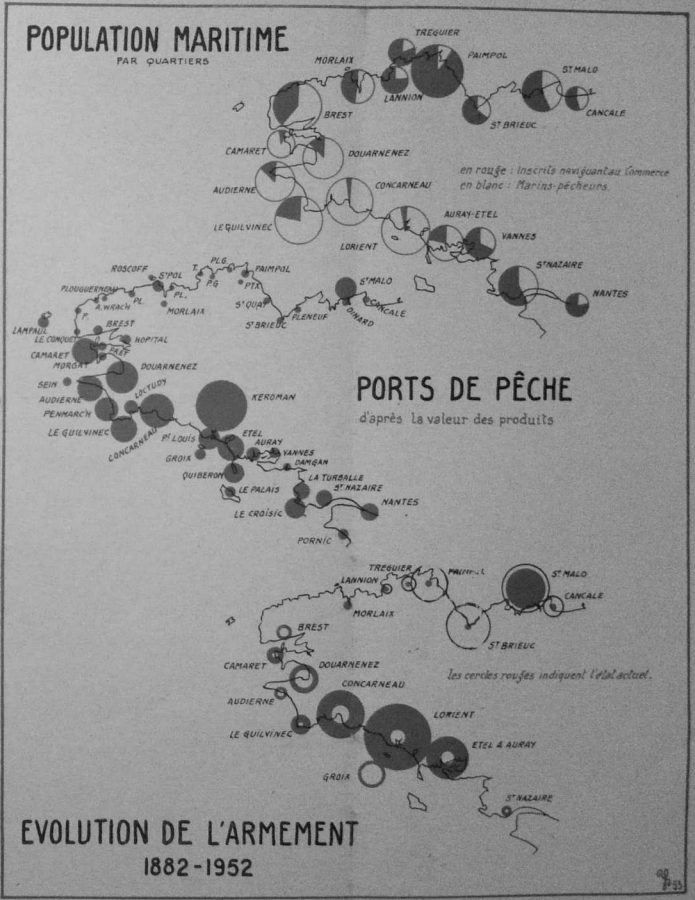
Depuis 70 ans, elle répond à deux mouvements synchronisés : réduction croissante des équipages due à la motorisation des navires et aux plus forts tonnages ; et prééminence sans cesse accrue de la section côtière. Camaret-Le Croisic et le restant (Saint-Malo excepté), détenant plus ou moins complètement.

En 1882, la Bretagne comptait 43 500 marins-pêcheurs, puis 55 000 en 1925 et 26 500 aujourd'hui ! Tandis qu'autrefois les quartiers maritimes atlantiques représentaient 47 % des équipages et 57 % des bateaux armés à la pêche, actuellement ils passent respectivement à 84 et 85 % !

La seconde guerre mondiale est venue éprouver durement la flottille : 19 815 tonneaux perdus rien qu'en 63 bateaux de plus de 100 tonneaux, soit 42 % de l'armement français de cette catégorie. Aussi, avec la reconstruction rendue nécessaire, la modernisation a-t-elle été accélérée et donne une physionomie toute nouvelle à la flotte de pêche.

Des monographies apporteraient des renseignements passionnants quartiers par quartiers, car, comme pour tous les autres qui touchent à la Bretagne, il est téméraire de généraliser. Mais dans l'ensemble on peut remarquer que l'effectif total des marins-pêcheurs continue régulièrement à décroître. Cependant, par rapport à 1882, ceux des quartiers cornouaillais augmentent. La motorisation qui était déjà fort incalculablement amorcée en 1925 avec les 3/4 des sardiniers galvannisés, mais pas 2 % des thoniers grosillonnais, porte aujourd'hui sur toutes les catégories de navires : thoniers malouins de 1 000 tonneaux, langoustiers

(Suite page 9)



Usines à Odet-Quimper (F^{re})
Cascadec-Scaer (F^{re})
Troyes (Aube)

PAPETERIES BOLLORÉ

Papier à cigarettes (Bobines - Rames - Cahiers)
Papier isolant pour condensateurs
Papier support de carbone
Papier Bible
PAPIER A CIGARETTES O. C. B.

CHAMBRE DE COMMERCE DE RENNES

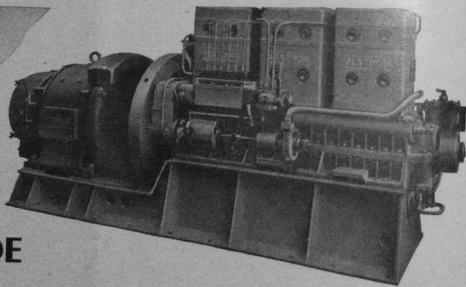
MAGASINS GÉNÉRAUX DE LA MABILAIS

agréés par l'État

Gare et Entrepôts :

Boulevard Voltaire, RENNES
Téléphone 32-30

Terrains raccordés aux chemins de fer
Entreposage — Warrantage



**MOTEURS
A HUILE Lourde**
(SYSTÈME GANZ-JENDRASSIK)
avec dispositif breveté de lancement
DE 40 A 300 ch
GROUPES ÉLECTROGÈNES

INDUSTRIES - AGRICULTURE - MARINE - TRACTION

ALSTHOM

38, AVENUE KLEBER - PARIS-16^e - TÉL. : PASSY 00-90

BRETAGNE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET AGRICOLE

tière mauritanienne de Douarnenez de 150 tonneaux, chalutiers loricaux de 250 tonneaux, sardiniers de la Turballe de 15 tonneaux, etc...

Les dix navires modernes armés pour Terre-Neuve et le Groenland rapportent plus de poissons dans leurs cales que les 131 goélettes qui quittaient Saint-Malo et Saint-Servan en 1913. Depuis trois années, le chalutier l'« Heureux » de la S.A.P.I. à Saint-Malo ramène la plus importante pêche totale des mouillères françaises et probablement du monde, avec 2.800 tonnes en moyenne. Le port de Kéroman, défilait pendant la guerre, dont les apports montèrent difficilement à 7.805 tonnes en 1946, a battu tous ses records l'année dernière avec 35.867 tonnes de poissons débarqués valant 5.907.000.000 de francs. C'est le second port de pêche de France, derrière Boulogne. A la 4^e et 5^e place arrivent Concarneau et Douarnenez avec 21 et 18.000 tonnes ; tandis qu'à la 8^e et 9^e place s'inscrivent Penmarch/le Guilvinec et Saint-Malo/Saint-Servan avec 15 et 7.000 tonnes.

LES APPORTS DE LA PÊCHE BRETONNE

Les résultats moyens obtenus par les pêcheurs bretons le sont avec une flotte de 7.500 bâtiments de tous genres, jouant 90.000 tonneaux. Le poids total des pêches est de l'ordre de 115 mille tonnes et la valeur dépasse 12 milliards de francs. Cela représente en moyenne le tiers de la production française en ce domaine.

Ce tableau, basé sur les dernières années souligne les nuances entre les quartiers de la Manche, satisfaisant à peine aux besoins locaux et ceux de l'Océan sans cesse en

au début de ce siècle, montrant par là que le pays suit l'évolution générale vers la concentration.

Toutefois, la côte bretonne conserve toujours une variété d'activités qui lui est particulière, due à la pratique des pêches saisonnières spéciales : sardine, thon, maquereau, crustacé, dont elle fournit respectivement 53, 70, 65 et 75 % des apports français et pour lesquels chaque port à ses convenances, tant pour l'armement que pour la vente.

Cette variété est autant due à la situation géographique de la péninsule qu'à l'esprit véritablement marin de ses pêcheurs qui vont capter leur foin des pêches. Pour la morue, spécialité malouine, les prises se font au large du Groenland, vers Terre-Neuve ; la langouste, spécialité canarotaise ou douarnennaise, est capturée sur les côtes écossaises ou celles de Mauritanie, voire les Antilles. Le thon ramène à Concarneau est pêché au large du Portugal ou vers l'Irlande, etc...

Etant donné, justement, la variété des produits de mer riches, il est délicat de se livrer à une comparaison de rapport de pêche par homme en poids. Si c'était possible, le rapport en valeur serait plus éloquent. D'une façon générale, si l'artisanat — qui reste la règle de l'armement breton — offre d'incontestables avantages : fixation d'une abondante main-d'œuvre spécialisée, culte de la tradition familiale, etc., il bien des inconvénients lui sont imputables à cause de l'insorganisation et au manque de force vis-à-vis d'autres armements français concurrents.

Enfin, parce qu'elle est aussi directement tirée de la mer, n'oublions pas l'orticulture. Elle fait la fortune des rivages morbihannais spécialisés dans la produc-

LA BRETAGNE MARITIME

LES INDUSTRIES CONNEXES DE LA PÊCHE

A côté des pêcheurs dont nous avons schématisé l'activité dans le concert économique breton, vient se greffer une gamme d'industries connexes employant quelque 135.000 personnes : 11.000 dans 130 conserveries, 350 dans 55 ateliers de salaison-fumaison, 250 dans 16 usines d'huile, 170 dans 12 frigorifiques, 230 artisans voiliers ou cordiers et 1.750 ouvriers repartis entre une centaine de constructeurs ou de réparateurs de bateaux en bois et de moteurs marins.

La conserve de poisson (création et monopole bretons de 1824 à 1880) traite 20.000 tonnes annuellement, représentant la moitié au trois-quarts de la production française suivant les espèces. Une dizaine de grandes marques se partagent la plupart des usines. Certaines sont à l'origine de l'industrie de la conserve ibérique au Maroc et même en Amérique du Sud!

Quelques 50 tonnes d'huile représentent la totalité de la production française, et après cinquante ans de situation délicate devant la concurrence étrangère du Chili, l'utilisation des sous-produits autorise tous les espoirs comme en témoigne l'enquête que nous avons publiée à ce sujet.

Si la chaîne du froid place peu à peu, mais rapidement, la Bretagne en bonne position de frigorifique de Kéroman à produit 54.500 tonnes de glace l'an dernier) par contre, les armateurs voiliers et les constructeurs de bateaux en bois (4.000 tonnes lancées annuellement) sont de plus en plus handicapés. L'industrie textile du Nord et les grands chantiers navals soutiennent les voiles, les files, les cordages et les bâtiments en acier rickens par la pêche moderne.

La pêche maritime est également, indirectement, le débouché principal de 9 usines fabriquant des boîtes métalliques s'élevant à 35 % de la production française ; d'une dizaine de scieries pour emballages avec 350 salariés ; de 3 fabriques de grilles pour conserveries ; puis viennent 650 papuliers extrayant en moyenne 45.000 t. de sel des marais cynosé-garandais ; 7 usines d'engrais traitant les déchets de poissons (200 employés).

Telle est la vue panoramique de l'activité maritime bretonne actuelle dans le domaine de la pêche. Nous verrons dans un prochain numéro l'évolution de l'activité portuaire commerciale.

Yves POUPINOT.

Tableau des pêches maritimes en Bretagne

Quartiers	Embarquages en 0/00	Tonnage arivé en 0/00	Valeur en 0/00	Principales pêches
Cancale	13	10	3	Morue
Saint-Malo	36	40	45	
Dinan	5	3	1	
Saint-Briac	12	10	10	
Palmpol	11	15	10	
Triquier	4	5	3	
Lannion	4	8	8	
Morlaix	25	20	15	
Brest	83	45	46	
Camaret	47	50	64	
Douarnenez	121	85	98	Maquereau
Audierne	61	30	53	Langouste
Le Guilvinec	144	49	114	Maquereau
Concarneau	120	140	145	Poisson frais - Sardine
Lorient	104	180	175	Poisson frais
Croix	31	67	8	Thon
Enl	57	80	58	Thon
Auray	50	58	40	Sardine
Vannes	14	15	19	Ostréiculture
Saint-Nazaire	45	31	55	Sardine
Nantes	13	9	30	Sardine

progrès. Les ports de Kéroman, Concarneau, Douarnenez, Camaret, Audierne, St-Malo, le Guilvinec et le Croisic-La Turballe totalisent maintenant 66 % des pêches débarquées en Bretagne contre 43 %

tion de « maissins » ou jeunes huîtres qui acquièrent ensuite leur célébrité dans les parcs de Marvignes ! C'est en effet la Bretagne qui est le pays natal des huîtres « plates ».

BRETAGNE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET AGRICOLE

Une porte ouverte à l'industrialisation

LES AVANTAGES FISCAUX peuvent-ils favoriser

L'IMPLANTATION ou le DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES en Bretagne ?

LE plan d'aménagement de modernisation et d'équipement de la Bretagne, élaboré et déposé sur l'initiative du Comité d'étude et de liaison des intérêts locaux, a mis en lumière la nécessité de favoriser au maximum l'industrialisation des départements bretons ; cette industrialisation est indispensable à la fois pour utiliser, sur place, une main-d'œuvre abondante en limitant l'émigration et pour permettre un accroissement d'activité dans tous les secteurs de l'économie régionale, y compris l'agriculture.

QUELS SONT LES AVANTAGES REELS ?

Parmi les divers moyens susceptibles d'attirer des industries en Bretagne, les avantages fiscaux et les réductions d'impôts, prévus par l'article 35 de la loi de Finances du 7 février 1953, en faveur des entreprises nouvelles ou récemment transférées, semblent devoir être particulièrement efficaces et pourtant ne pas avoir encore retenu l'attention des intéressés quand à son bénéfice.

Ces avantages fiscaux sont de deux sortes. Le premier consiste en une réduction du droit établi par l'article 721 du code général des impôts, pour la création immobilière effectuée par une société en vue d'un regroupement et reconversion d'entreprise industrielle ou commerciale préalablement agréé par le M.R.L. La taxe à la première mutation ne serait, le cas échéant, exigible qu'au moment de la transmission subséquente.

Sur le plan régional et local, par ailleurs, l'article 35 de la loi de Finances du 7 février 1953 donne la faculté aux collectivités locales d'exercer à concurrence de 50 % au maximum et pour une durée ne pouvant excéder 5 ans de la patente, les entreprises réalisant, sous certaines conditions, des transferts ou des créations d'établissements industriels ou commerciaux.

Ainsi, le département peut accorder une exonération de 50 % de la part de la

patente lui revenant et les communes peuvent, si elles le désirent, prendre une mesure identique pour la dixième fraction de patente, dont elles sont elles-mêmes bénéficiaires.

L'avantage fiscal accordé de cette manière est très important et il est susceptible d'encourager les entreprises à s'établir en Bretagne, notamment si la décision d'exonération est prise rapidement et si elle est suivie de mesures semblables de la part des communes.

Dans cette hypothèse en effet, l'exonération porterait sur 50 % du montant total de la patente et non seulement sur 50 % de la part revenant au département qui est dans la plupart des cas la plus petite part.

L'OPINION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

L'importance des dispositions de l'article 35 de la loi de Finances du 7 février 1953 n'a pas échappé aux assemblées départementales bretonnes. Déjà certains conseils généraux ont pris des décisions en vue d'exonérer partiellement de la contribution de la patente les nouvelles entreprises. C'est le cas du *Conseil général du Finistère* et de celui des *Côtes-du-Nord*.

A l'appui de sa décision, prise sur la proposition de son président, M. Pleven, ministre de la Défense Nationale, le *Conseil général des Côtes-du-Nord* a remarqué que la répression, qui pourrait entraîner l'exonération de patente en question, ne provoquerait aucune diminution des recettes du département. Elle s'appliquerait en effet, uniquement à de nouveaux établissements susceptibles d'être créés dans les Côtes-du-Nord, et non pas aux entreprises qui y sont déjà installées.

* Par contre, le *Conseil général* a estimé que la réduction des charges fiscales entraînerait cet abatement sur les patentes doit être de nature à encourager l'implantation dans le département de nouvelles industries, provoquant ainsi un accroissement des emplois imposables et par suite, une augmentation des recettes des collectivités.

Enfin, il n'a pas échappé à l'Assemblée, qu'en dehors de l'aspect purement fiscal de la question, l'encouragement à la création d'industries nouvelles est susceptible de présenter des avantages importants au point de vue économique et notamment d'ouvrir des débouchés pour la main-d'œuvre locale.

MISE EN GARDE DES CHAMBRES DE COMMERCE

Cependant, les possibilités d'industrialisation de la Bretagne, grâce aux mesures fiscales prévues par la loi de Finances 1953, semblent avoir été diversement accueillies par les organisations économiques régionales.

C'est ainsi que la *Chambre de Commerce des Côtes-du-Nord* a estimé que la loi du 7 février 1953, bien que n'accordant qu'une satisfaction partielle au désir exprimé par les Chambres de Commerce de la région, constituait la première annonce d'une réglementation nouvelle favorisant la décentralisation industrielle. C'est la raison pour laquelle elle s'est montrée particulièrement favorable à la mesure que le Président Pleven a fait approuver par le *Conseil général des Côtes-du-Nord*.

Selon elle, le *Conseil général* montre la voie à suivre, non seulement aux autres Assemblées départementales mais également aux municipalités soucieuses de voir s'installer de nouvelles industries, rendant ainsi possible l'utilisation de la main-d'œuvre locale excédentaire.

De son côté, la *Chambre de Commerce de Saint-Malo* n'a pas manqué de s'intéresser aux dispositions de l'article 35 de la loi de Finances 1953. Mais elle estime qu'avant de faire bénéficier des entreprises nouvelles des avantages fiscaux prévus, il convient de connaître les entreprises elles-mêmes. Elle développe ainsi sa pensée :

* Nous avons à Saint-Malo, tant du côté municipal que du côté chambre de Commerce, en accord avec les Ponts-et-Chaussées, fait depuis longtemps des démarches ou des offres pour faciliter l'im-

UNE PORTE OUVERTE A L'INDUSTRIALISATION

plantation d'usines nouvelles dans notre région.

« L'avantage contenu dans la loi de Finances 1953, en s'ajoutant à ceux que nous sommes déjà disposés à leur assurer, serait susceptible d'attirer l'attention d'industriels désireux d'étendre ou de décentraliser leurs affaires.

« Mais l'époque ne semble pas très favorable à la multiplication des entreprises.

« Si l'espoir que l'Électricité de France nous laisse entrevoir, d'une industrialisation, autour de l'usine marémotrice projetée, se réalise, cette question pourrait être reprise dans quelques années à la faveur d'une nouvelle source d'énergie, dont les avantages, nous le pensons, ne seront pas négligeables. »

La *Chambre de Commerce de Lorient et du Morbihan* a, elle aussi, étudié le problème. Elle pense que les avantages fiscaux prévus par la loi de Finances 1953 sont évidemment de nature à attirer les industriels à la recherche d'un lieu d'implantation de leurs usines. Elle envisage d'intervenir auprès du Préfet du Morbihan et auprès des maires de certaines localités importantes du département, afin que les avantages dont il s'agit soient accordés par le *Conseil général* et par les principales communes de la circonscription.

Néanmoins, M. Le Bourhis, Président de la Compagnie croix opposera d'appeler, dès à présent, l'attention sur le point suivant :

« Si l'apparat judiciaire d'accorder dans chaque département des exonérations de patente aux nouvelles industries qui pourraient s'y implanter, il y aurait lieu toutefois d'éviter d'accorder ces avantages aux nouvelles industries dont l'activité serait identique en tous points à celle des industries déjà existantes, et cela afin de ne pas nuire gravement aux intérêts de celles-ci. »

Quant à la *Chambre de Commerce de Saint-Nazaire*, elle a indiqué que le problème de l'implantation d'industries nouvelles dans la région était plus spécialement examiné par le Comité d'études et l'aménagement de la Loire-Maritime situant à Nantes, et où les diverses activités de Saint-Nazaire et des environs sont représentées. Elle a signalé par ailleurs que deux nouvelles usines de matières plastiques fonctionnent dès maintenant à Saint-Nazaire et qu'une usine de traitement des sous-produits de raffinage de pétrole doit prochainement être mise en service à Donges. L'industrialisation de la Loire-Inférieure est donc une réalité, mais l'on ne sait encore si les entreprises intéressées estimeront devoir demander le bénéfice de l'article 35 de la loi de Finances 1953, relatif à une exonération partielle des patentes.

LES AVANTAGES FISCAUX SONT-ILS ILLUSOIRES ?

Sur le plan régional, notons que la question des dégrèvements sur les droits de patente a été examinée au cours de la réunion du 27 octobre de la *VI^e Région économique*. L'Assemblée a, en particulier, étudié la note n° 2.774 de la Direction générale des Impôts qui vient de donner les indications permettant aux collectivités locales de décider en connaissance de cause de l'application de la loi.

Il en ressort que les prêts ne peuvent être accordés aux industriels que si la décentralisation ou la création a été effectuée dans le cadre du plan de modernisation et d'équipement du territoire. Il apparaît donc que les cas d'application seront extrêmement limités et que de très nombreux espoirs seront déçus en apprenant l'impossibilité d'obtenir le bénéfice de la mesure d'exonération précisée.

Aussi, M. Prod'homme, Président du Groupement, a-t-il demandé à M. Mary, administrateur civil au Ministère de l'Industrie et du Commerce, de bien vouloir être l'interprète des sentiments du Groupement Régional auprès de son administration en faisant savoir à celle-ci qu'il serait préférable de ne pas donner de telles illusions à des industries de bonne volonté dans leurs initiatives du fait de l'impossibilité de bénéficier des remises envisagées.

PAS D'AVANTAGES CONCURRENTIELS

L'intervention de M. Prod'homme nous fournit notre conclusion. Il importe que les avantages fiscaux prévus par l'article 35 de la loi de Finances 1953 ne se réduisent pas à l'expérience d'un leurre. Il importe au contraire qu'ils soient progressivement étendus aux entreprises transférées ou créées en dehors du plan de modernisation et d'équipement du territoire. De plus, comme le fait justement remarquer la *Chambre de Commerce des Côtes-du-Nord*, la décentralisation industrielle en général, l'industrialisation de la Bretagne en particulier, doivent être favorisées par de nouvelles dispositions de dégrèvement fiscal, par exemple par une réduction substantielle de l'impôt foncier pendant une période pouvant s'étendre sur une période de 10 années au plus.

Cependant si de tels dégrèvements devaient se généraliser, ceci pourrait nuire aux intérêts des entreprises déjà en activité et dont les Chambres de Commerce doivent être les délégués naturels. La politique qui devra être mise en œuvre devra tenir compte de ce double impératif.

900 MILLIARDS devraient être investis en cinq ans POUR DIMINUER LES PRIX DE REVIENT DES INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

La Commission des Industries de Transformation, créée en avril 1952, vient de faire parvenir à M. Hirsch, commissaire général au Plan, le résultat de ses travaux effectués en second plan de modernisation et d'équipement.

Son rapport sera rendu public incessamment. On croit savoir qu'elle a chiffré à 24 % l'augmentation de production, par rapport à 1951, qu'il est prudent et raisonnable de prévoir en 1957 dans le compartiment des industries de transformation (tergiverses)

englobent les branches métalliques, électriques, automobiles, textiles, bois, papiers, etc.). Quant aux exportations vers l'étranger, un effort exceptionnel sera nécessaire pour que ces industries puissent réaliser l'objectif général du plan qui prévoit une augmentation de 49 % sur 1952.

Dans ses conclusions, la Commission souligne que ces chiffres ne pourront être atteints que si l'on met en œuvre les moyens nécessaires pour moderniser à la

fois le matériel et les méthodes. Le coût total des investissements nécessaires sera de 180 milliards par an, soit 900 milliards en cinq ans, pour permettre à ces industries d'obtenir des prix de revient capables de lutter contre la concurrence étrangère.

Sur ces investissements, les ressources propres des entreprises couvriront vraisemblablement 50 % au plus. Le solde, soit 400 à 500 milliards en 5 ans, devra être trouvé sous forme de crédits, selon des modalités qui

permettront un financement à plus long terme que le crédit actuel à moyen terme à 5 ans.

Toutefois, observe le Commissaire, la modernisation du matériel ne suffit pas à assurer l'adaptation des industries si elle ne s'accompagne pas d'une modernisation des méthodes, des savoirs techniques et de l'organisation interne des entreprises. L'amélioration des rapports entre clients et fournisseurs et une meilleure psychologie de l'exportation.



ANCIENS ETABLISSEMENTS
JOSEPH PARIS S. A.
Constructions Métalliques et Mécaniques
NANTES

Ceux dont on parle en Bretagne

PIERRE-HENRI TEITGEN



Vice-président de l'Assemblée de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, est né à Rennes, le 29 mai 1908. D'une famille de juristes, il fit également des études de droit qu'il poussa jusqu'à l'agrégation. Il fut professeur à l'Université de Nancy et est actuellement titulaire d'une chaire à la Faculté de Droit de Rennes.

Replié à Montpellier sous l'occupation, il y joua un rôle de premier plan dans l'organisation de la Résistance et fut un des fondateurs du mouvement « Combats ».

En avril 1943, il est nommé commissaire général à l'information. Il est arrêté le 6 juin 1944, mais s'échappe pendant son transfert en Allemagne. Le général de Gaulle le nomme ministre de l'Information le 9 septembre 1944.

Sa carrière politique débute à ce moment et l'accapare entièrement :

— Le 30 mai 1945, est nommé Garde des Sceaux, ministre de la Justice, jusqu'au 21 novembre 1945.

— Il est membre de la première Assemblée constituante le 21 octobre 1945, et réélu à la seconde le 2 juin 1946.

— Il restera ministre de la Justice jusqu'au 28 novembre 1946, dans les cabinets de Gaulle, Gouin et Bidault.

— Il est élu député de l'Ille-et-Vilaine le 10 novembre 1946.

— Il sera encore vice-président du Conseil dans le cabinet Hamadier, ministre des Forces armées dans le cabinet Schuman, vice-président dans le cabinet André Marie, et ministre d'Etat chargé de l'Information dans le cabinet Bidault, toutes ces fonctions entre janvier 1947 et juillet 1950.

Enfin, il est réélu député de l'Ille-et-Vilaine en juin 1951.

Entre temps, il représente la France à l'Assemblée consultative Européenne le 26 juillet 1949, et est, par ailleurs, président du Mouvement Républicain Populaire depuis le 25 mai 1952.

On se doute aisément que les nombreuses activités du président P.-H. Teitgen, tant sur le plan national, puisqu'il est vice-président dans la Communauté du Charbon et de l'Acier, lui laissent peu de loisirs pour cultiver ses goûts littéraires ou artistiques. Il voyage beaucoup et consacre ses quelques moments de détente à sa famille car il a sept enfants. Il porte de nombreuses décorations dont la Légion d'Honneur et la Médaille de la Résistance, que lui ont valu ses activités pendant les deux guerres et l'occupation, et on lui prête ce mot : « a' trois amours : l'église, ma femme et l'Europe ! »

M. ANDRE PAIRAULT



André Pairault, président-directeur général des Forges d'Hennebont, est né le 27 juillet 1897, à Basme-Terre (Guedeloupe), fils de Albert Pairault, pharmacien-colonel des troupes coloniales.

Il vient de terminer ses études secondaires et d'entrer en Mathématiques Spéciales lorsqu'éclate la guerre 1914-18. Il s'engage en juin 1915. Aspirant d'artillerie en 1916, sous-lieutenant en 1917 et lieutenant en 1918, il est blessé deux fois en 1917 et 1918. Fin 1918, il est reçu à l'École Polytechnique et quitte l'armée en 1921 pour entrer comme ingénieur au siège social des Mines, Forges et Forges d'Alais, puis à la Société Générale des Cirages

M. PIERRE-H. RIX



Pierre-Henri Rix, qui vient d'être nommé préfet de la Loire-Inférieure en remplacement de M. Roger Moris, est né le 17 août 1904, à Foux dans l'Ariège.

Il fit ses études de droit, fut reçu Docteur de l'Université et fut avocat stagiaire pendant quelques mois.

Mais c'est dans l'administration préfectorale qu'il devait faire toute sa carrière, franchissant les étapes hiérarchiques suivantes :

Février 1927 : Chef de Cabinet du Préfet de l'Ariège.

Mars 1929 : Chef de Cabinet du Préfet de la Mayenne ;

Février 1931 : Chef de Cabinet du Préfet de l'Aisne ;

Octobre 1931 : Chef de Cabinet du Préfet de la Loire.

En février 1934, il est nommé secrétaire général de la Nièvre et, l'année suivante, il est mis à la disposition du Préfet de la Seine-Inférieure.

En février 1936, il est nommé sous-préfet de St-Amand, puis détaché dans les fonctions de directeur du Cabinet du Préfet de la Seine-Inférieure, de celui des Bouches-du-Rhône le 2 juin 1938 et enfin mis à la disposition du préfet des Alpes-Maritimes en juillet 1939.

Le 2 septembre 1938, il est appelé sous les drapeaux, fait prisonnier, puis libéré. Il est alors nommé secrétaire général du Gard à la fin de l'année 1940.

Janvier 1941 : sous-préfet de Lunéville.

Avril 1941 : sous-préfet de Bastia.

A partir de juin 1941, il s'engage dans les Forges Françaises de l'Intérieur, tout en conservant son poste, et c'est ainsi, qu'en janvier 1943, il est sous-préfet de Cognac, puis mis à la disposition du ministre de l'Intérieur après la Libération en octobre 1944.

En août 1945, il est préfet de l'Aube, puis du Puy-de-Dôme où il est actuellement au moment de sa nomination à la préfecture de la Loire-Inférieure. La Bretagne Industrielle, Commerciale et Agricole lui souhaite toute la réussite possible dans la continuation de l'œuvre de son prédécesseur.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES USINES
DIOR
1, av. Marceau, PARIS 16^e
KLÉBER 75-90

★
SUPERPHOSPHATES - ENGRAIS 80
TOUS ENGRAIS COMPOSÉS
PHOSPHATES NITRÉS
PANSO-PHOSPHATES
ACIDE SULFURIQUE

★
Matières Premières Pharmaceutiques

★
PLASTIFIANTS et SOLVANTS

★
PRODUITS de BLANCHIMENT
CRISTAUX de SOUDE
LESSIVES - JAVEL

★
et le nouveau produit
indispensable aux ménagères
le DIORINOL

Ets GEORGET FILS
Nantes - Chantenay
Téléphone : 352-55/56

TOUS VERNIS
ÉMAUX
PEINTURES
ENCREs d'IMPRIMERIE
COULEURS

PAPETERIES
LÉON CLERGEAU
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
AU CAPITAL DE 22.940.000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL :
15, Rue Lamoricière
NANTES

●
FABRIQUE DE
PAPERS D'EMBALLAGE
CARTON ONDULÉ
CAISSES CARTON
ONDULÉ
CARTONNAGES
SACS PAPIER

●
USINE A CARADEC
près Josselin
(Morbihan)

LA VIE ECONOMIQUE EN BRETAGNE

LA MARCHÉ DE LA PRODUCTION EN FRANCE

L'indice d'ensemble de la production industrielle (base 100 en 1938 — bâtimens exclu) s'établit à 114 au mois d'août 1952.

Après avoir marqué un redressement aux mois de mai et de juin cette année, avec une valeur de 147 comme pendant la période correspondante de 1952, l'indice a fléchi à 152 au mois de juillet, en diminution de 4,6 p. 100 sur juillet 1952.

analogue pour le mercredi 7 octobre 1953 fait apparaître une augmentation de 4,1 %. Le remplissage des réservoirs était, au 30 septembre 1953, de 79,7 % dans l'ensemble (Alpes : 88 % ; Pyrénées : 74 % ; Massif Central : 75 %), alors qu'au même jour de l'année 1952, le remplissage était de 77,5 % dans l'ensemble (Alpes : 94 % ; Pyrénées : 80 % ; Massif Central : 68 %).

La part de la production hydraulique dans la production totale a été de 64 % en juillet, 63 % en août et 35 % en septembre cette année, contre 53 %, 48 % et 40 % l'an dernier.

à un niveau très inférieur à celui qu'elle avait atteint en mars et avril (environ 275.000 tonnes).

Il faut préciser que l'amélioration enregistrée en août est due principalement à la reprise des commandes de l'Allemagne du Sud-Ouest, qui avait interrompu ses achats à la suite de difficultés occasionnées par une discrimination concernant certains tarifs de transport.

Du fait de l'insuffisance des ordres du marché intérieur, le carnet de commandes s'est dégonflé de moitié depuis un an, et les usines sont amenées à restreindre leur activité. Quelques-uns ont réduit l'allure de leurs hauts fourneaux, d'autres en ont mis un ou deux en veilleuse.

CHARBON

Les grèves du mois d'août ont réduit de près de moitié l'extraction par rapport au mois correspondant de 1952. Par contre, en septembre, la production a repris son rythme normal et a atteint 4.721.000 tonnes pour les charbonnages français. Ce chiffre est le plus élevé depuis le mois de mai, début des congés payés. Qui plus est, il traduit une augmentation de l'extraction de 4 %, si l'on compare les productions des mois de septembre 1952 et septembre 1953.

On constate que la situation s'est améliorée du côté des stocks de charbons marchands sur le carreau des mines. Cela tient, d'une part, au fait que la différence entre la production et la consommation a diminué en août et septembre. D'autre part, au cours du mois d'août, la grève des transports a provoqué un fléchissement des importations, et celles-ci continuent à être, au mois de septembre, en nette diminution sur l'année précédente.

Les stocks ont donc décliné de 500.000 tonnes environ. Au 3 octobre, ils n'étaient plus que de 2.250.000 tonnes, alors qu'ils atteignaient, le 8 août, 2.770.000 tonnes (chiffre maximum).

ELECTRICITE

La consommation totale d'électricité a varié comme suit entre 1952 et 1953 :

Au mois de juin, augmentation de 6,2 %.

Au mois de juillet, augmentation de 2,5 %.

Au mois d'août, augmentation de 6,8 %.

Au mois de septembre, augmentation de 0,4 %.

La comparaison des consommations du mercredi 12 août 1953 et du jour correspondant de l'année 1952 montre une diminution de 2,3 %. Une comparaison

CARBURANTS

Le tonnage de pétrole brut traité dans les raffineries a augmenté de 58 p. 100 de juillet 1952 à juillet 1953, mais a diminué de 3,8 p. 100 d'août en août.

En effectuant des comparaisons analogues dans le temps, il apparaît que la consommation de produits raffinés a progressé respectivement de 57 p. 100 et de 21 p. 100.

En juillet et en août, la consommation d'essence pour automobiles a progressé respectivement de 13 % et de 19 % par rapport aux mois correspondants de l'année dernière.

Les grèves du mois d'août ont provoqué une augmentation sensible de la consommation du gas-oil par rapport à l'an dernier et, par contre, une diminution de 26 % de la consommation de fuels lourds.

Les livraisons de produits pétroliers à la clientèle civile ont représenté en septembre dernier 482.900 mètres cubes d'essence tourisme (contre 408.200 mètres cubes en septembre 1952), 130.500 mètres cubes de gas-oil (contre 123.300 mètres cubes) et 592.700 tonnes de fuels (contre 591.000 tonnes).

SIDERURGIE

Certaines industries de base, après avoir réussi, jusqu'à ces derniers temps, à éviter une diminution de leur activité, accusent aujourd'hui un fléchissement, il est ainsi de la sidérurgie, qui avait un carnet de commandes considérables à résorber, mais se ressent sérieusement de la diminution des ordres constante depuis près d'un an sur le marché intérieur. Cette tarification des commandes pour les besoins de la métropole n'est pas compensée par la demande pour l'exportation, qui, malgré une remontée en août (environ 125.000 tonnes contre 75.000 en juillet), se situe

Si bien que la production sidérurgique franco-étrangère, qui était tombée pendant la période des congés payés et des grèves du mois d'août à 722.000 tonnes d'acier et 495.000 tonnes de produits finis, ne s'est relevée qu'en partie au mois de septembre. Les résultats pour les produits finis laminés, antérieurs en effet 720.000 tonnes contre 800.000 tonnes en moyenne par mois en 1952 et 935.000 tonnes en octobre 1952.

Cette évolution de la conjoncture explique les inquiétudes qui se font jour dans les milieux professionnels métallurgiques. Il est grand temps que le marché reprenne une activité plus normale, permettant à la production de retrouver son rythme précédent. Sinon, les usines sidérurgiques, qui depuis de longs mois, ont profité plus qu'elles n'ont voulu, et dont l'accroissement des stocks a risqué d'être sérieusement gênées.

Cette reprise des affaires, qui nécessite avant tout une remise en ordre, notamment dans le domaine des prix, paraît cependant possible, car il y a des besoins, même si ces besoins ne se sont pas matérialisés par des commandes au cours des derniers mois.

LES CHANTIERS NAVALS EN BRETAGNE

Les ateliers et chantiers de Bretagne ont lancé en novembre un intéressant cargo charbonnier de 4.350 tonnes de port en lourd, le « Penval » qui leur a été commandé par la Compagnie des Chargeurs de l'Ouest.

Jusqu'à ce jour, les cargos charbonniers étaient presque toujours pénalisés par une machine à vapeur, quelquefois par turbines, plus souvent par machine alternative. Au cours des années 1946-1948, un certain nombre d'unités ainsi équipées ont été livrées à la marine marchande française. L'appareil propulsif du « Penval »

qui sera installé à l'arrière comportera deux moteurs diesel.

Les ateliers et chantiers de Saint-Nazaire Penhoët devaient lancer en novembre la première des trois gabarres pontières, à propulsion électrique, que leur a commandé la marine nationale.

Ces mêmes chantiers ont commencé le montage sur cale du second des quatre pétroliers à turbine de 31.500 chv qui leur ont été commandés par la Shell. Les caractéristiques de ce bâtiment sont identiques à celles des deux autres pétroliers de 31.500 tdw (« Persian Gulf » et « Olympic Valor ») qui ont été commandés à des chantiers par des armements étrangers.

On annonce que le montage sur cale de l'escorteur de 2^e classe E-7 commencera en novembre aux Ateliers et Chantiers de la Loire. Ce bâtiment est un des quatre escorteurs dans la commande a été passée à ces chantiers. Rappelons que douze petits bâtiments de ce type, essentiellement destinés à la lutte anti-sous-marin, sont actuellement en construction en France dont huit ont été confiés aux chantiers privés, en particulier à la Loire (quatre) et à Penhoët (un).

Les chantiers de la Loire ont également commencé en novembre le montage sur cale du cargo « Tamba » et la préfabrication du « Tessa » de 8.000 tonnes de port en lourd. L'un et l'autre leur ont été commandés par les chargeurs réunis. Ces navires à deux ponts complets sont du type « Shelter deck ».

Notons enfin aux Chantiers Dubigeon le début du montage sur cale du pétrolier de 950 tonnes de port en lourd dont la Shell leur a passé commande au printemps dernier.

LES PORTS BRETONS

Le trafic du mois d'août 1953 a atteint au total en France 4.910.586 tonnes dont 3.259.699 tonnes pour les débarquements et 1.650.887 tonnes pour les embarquements. Il est en régression sur celui du mois de juillet de 311.372 tonnes, les entrées et les sorties étant en baisse respectivement de 60.163 tonnes et 251.209 tonnes.

Aux entrées, les débarquements d'hydrocarbures et de charbons sont en hausse respectivement de 25.059 t. et 41.978 t. ceux de marchandises générales sont en baisse de 126.800 tonnes.

Aux sorties, les embarquements d'hydrocarbures sont en hausse de 12.282 tonnes contre de marchandises générales sont en baisse de 263.491 tonnes.

Voici par ailleurs quelques renseignements sur l'activité des ports de Bretagne et de la Loire-Inférieure.

À Nantes, Saint-Nazaire, les mouvements d'entrées et de sorties des navires, pendant le mois d'août, ont représenté un tonnage de jauge nette de 322.854 tonnes. Les principales marchandises manutentionnées ont été les suivantes :

Entrées : Hydrocarbures 101.917 tonnes ; charbons 45.123 tonnes ; Phosphates pyrites sulfures, 23.924 tonnes ; Matériel U.S.A. 13.711 tonnes ; Goudron, bitume, asphalte 5.615 tonnes ; Vins agrumes, primeurs, bananes 4.915 tonnes ; Fer 3.527 tonnes ; Céréales, farines 3.168 tonnes.

Sorties : Hydrocarbures 19.109 tonnes ; Minerais 2.900 tonnes ; Fer, fonte, acier 248 tonnes.

Le trafic total présente une hausse de 15.026 tonnes par rapport au mois précédent, les entrées étant en hausse de 33.841 tonnes et les sorties en baisse de 18.315 tonnes.

À Lorient, pendant le même mois, le trafic a porté sur 40.359 tonnes. Il a été en particulier débarqué 33.216 tonnes de marchandises diverses, dont 8.923 tonnes d'hydrocarbures et 15.698 tonnes de charbons. Les sorties ont atteint 6.220 tonnes dont 2.404 tonnes d'hydrocarbures.

À Brest, les entrées de marchandises ont représenté 25.613 tonnes, les sorties 6.309 tonnes. A Saint-Malo, Saint-Servan, on a débarqué 18.281 tonnes, dont 10.572 tonnes de charbons, on a embarqué 1.475 tonnes de marchandises.

Au mois de septembre, le trafic des différents ports s'établit comme suit :

Saint-Malo, Saint-Servan : entrées : 21.675 tonnes ; sorties : 4.434 tonnes.

Brest : entrées : 46.216 tonnes ; sorties : 18.219 tonnes.

Lorient : entrées : 34.022 tonnes ; sorties : 6.835 tonnes.

Ports de la Loire-Maritime : 177.272 tonnes pour les entrées ; 67.837 tonnes pour les sorties.

Pour le mois d'octobre, les premiers résultats connus pour les principaux ports de Bretagne et de la Loire-Inférieure ont été :

Saint-Malo, Saint-Servan : entrées : 22.278 tonnes ; sorties : 4.474 tonnes.

Brest : entrées : 42.620 tonnes ; sorties : 20.992 tonnes.

Lorient : 26.410 tonnes pour les entrées ; 7.905 tonnes pour les sorties.

Ports de la Loire-Maritime : 226.260 tonnes pour les entrées ; 86.628 tonnes pour les sorties.

L'AGRICULTURE EN BRETAGNE

Voici comment se présente, dans les différents départements de l'Ouest, la situation agricole.

Ille-et-Vilaine :

Les agriculteurs ne sont pas en avance pour les emblavures de blé, qui sont cependant supérieures à celles de l'année dernière. Pour l'avoine d'hiver, les semailles sont terminées ; la levée s'effectue dans de bonnes conditions.

Dans le domaine des plantes sarclées, nous que le rendement des cultures de pommes de terre sont ceux d'une bonne année. Les arrachages de betteraves industrielles sont en cours, les rendements étant moyens. Pour les betteraves fourragères, les rendements sont inférieurs à ceux de l'année en raison de la sécheresse de l'été, dont les plus d'automne n'ont pas entièrement atténué les effets.

Nous enfin que la récolte de pommes à cidre et de pommes à couteaux est similaire à celle de l'année dernière. Pour les choux-fleurs, les rendements sont très élevés et les marchés sont approvisionnés d'une manière satisfaisante.

Finistère :

Les emblavements de céréales ont normalement commencé, grâce à des conditions atmosphériques favorables.

L'arrachage des pommes de terre est terminé. La récolte est moyenne. Le rendement est de 160 quintaux à l'hectare pour les pommes de terre de semence et de 180 quintaux pour les pommes de terre de consommation.

On note par ailleurs que la récolte de choux-fleurs qui commence s'annonce bonne. Enfin la récolte de pommes à cidre a atteint 681.000 qts, soit 59.000 quintaux de moins qu'une production moyenne. Cependant, cette production s'annonce suffisante pour les besoins familiaux des producteurs et pour la commercialisation.

Côtes-du-Nord :

La collecte de la récolte de blé de l'année a permis de constituer des stocks de plus de 750.000 quintaux. Il semble que le tonnage disponible pour l'exportation, soit de l'ordre de 500.000 quintaux.

Le campagne 1953-1954 est commencée. Les semis de seigle sont en cours. De même les premiers semis de blé ont été effectués et 10 % des surfaces étaient emblavées à la date du 1^{er} novembre. Les travaux de préparation du sol se poursuivront. Enfin, le semis des deuxièmes des surfaces cultivées en avoine d'hiver a été effectué ; les travaux sont en avance sur l'année dernière et la levée est satisfaisante.

Dans le domaine des cultures fourragères, on note dans l'ensemble un bon développement, sauf pour la luzerne, car la sécheresse a réduit l'importance du regain. Le ramassage des betteraves fourragères se termine. La récolte est légèrement plus faible que celle de l'année dernière.

Morbihan :

Les semailles sont assez avancées grâce aux conditions atmosphériques satisfaisantes.

Pour les plantes sarclées, indiquons que l'arrachage de pommes de terre a été terminé le 15 octobre. La récolte est abondante. Les rendements sont normaux pour les betteraves fourragères, dont l'arrachage a débuté le 15 octobre. Ceux concernant les betteraves industrielles sont similaires aux rendements observés en 1952.

La récolte de pommes à cidre en cours, est abondante. La récolte dans les vignes est inférieure à celle de l'année dernière, mais est de meilleure qualité.

Dans la branche des cultures fourragères, il semble que les cultures de choux-pommés donneront une très abondante récolte. La récolte de légumes de saison est également très abondante.

Loire-Inférieure :

Les emblavements en blé se sont effectués dans de bonnes conditions jusqu'au 20 octobre. Puis la pluie a gêné les travaux agricoles. On prévoit un accroissement des surfaces emblavées.

La récolte de betteraves fourragères est moyenne. Par contre, les cultures de choux fourragères ont bénéficiées des pluies.

Pour les vignobles, la récolte est égale à celle de l'année dernière en quantité. Mais elle est de qualité supérieure.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS LACROIX

40, Avenue Desgrées-du-Lou - NANTES

FOURNITURES POUR GÉODÉSIE ET TOPOGRAPHIE

Niveau de chantier - Mire - Jalons - etc.

SIGNALISATION DE CHANTIER

Panneaux - Barrières - Lanternes - etc.

OUTILLAGE DE TERRASSEMENT ET DU BATIMENT

Brouettes - Serre-joints - Tréteaux - etc.

Seaux - Benne - Pelles - Fourches - etc.

LIMES
DURLACH



RENNES

LE VÊTEMENT DE TRAVAIL



DE QUALITÉ

USINES : 13 & 15, rue Marie-Rouault - RENNES

16

PLANNING ?



équipez-vous FLAMBO



LE PLANNING
FLAMBO EST
PRATIQUE

- COMPOSÉ D'ÉLÉMENTS STANDARDS JUXTAPOSÉS SUR RAIL.
- UN ÉLÉMENT STANDARD 0°50' X 0°50' PEUT RECEVOIR 18°50' DE GRAPHIQUES SUR SIMPLES BANDETTES DE PAPIER.
- QUELQUES CAVALIERS DE SIGNALISATION FLAMBO COMPLÈTERONT CET ÉQUIPEMENT
- LA PERMUTATION DES ÉLÉMENTS EST POSSIBLE.

AGENCES À BORDEAUX - LILLE - LYON - MARSEILLE
NANCY - NANTES - ROUEN - STRASBOURG - TOULOUSE

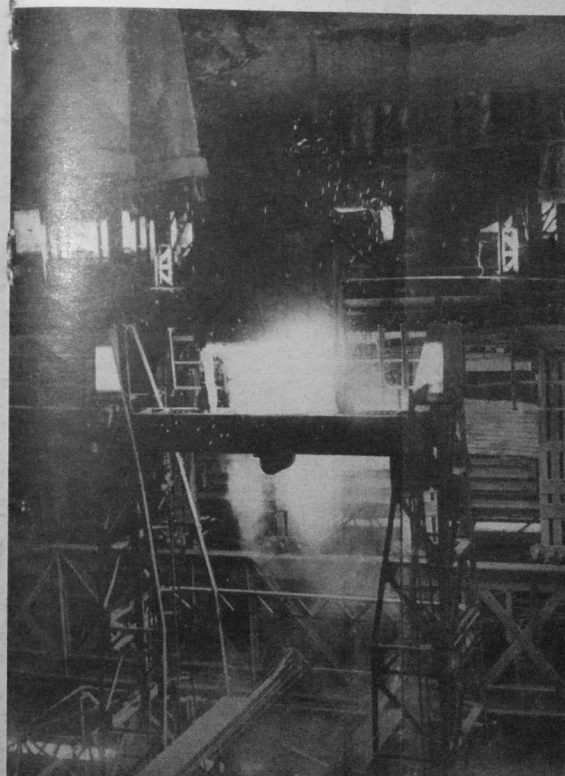
HEURES MÉTALLIQUES D'ORGANISATION
FLAMBO
3143 AV. DE LA RÉPUBLIQUE - PARIS XI^e - OBE. 35.39
Sur demande notice gratuite n° 8.028

Agent à NANTES : 11, rue Crébillon - Tél. : 316-50

BRETAGNE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET AGRICOLE

UN BEL EXEMPLE DE MODERNISATION INDUSTRIELLE EN BRETAGNE

LE TRAIN DE LAMINAGE "A FROID EN BANDES" DES FORGES D'HENNEBONT

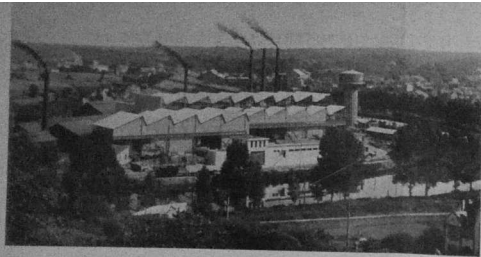


Coulée d'acier
aux fours Martin.

La Libération, les Forges d'Hennebont se retrouvaient à peu près intactes, ayant été épargnées par les bombardements et incendies de la région. Mais leur avenir paraissait gravement compromis, du fait de la mise en marche prochaine des trains continus à bande du Nord et de l'Est et de l'insuffisance de ses propres moyens de laminage.

Il fallut donc envisager leur complète transformation, sinon l'arrêt total était certain avec ses graves conséquences économiques et sociales.

17



Les nouveaux bâtiments

hennobont LE TRAIN DE LAMINAGE A FROID EN BANDES

fours bobineurs pouvant transformer directement en a coils a des lingots de 1.500 kg, une partie de ces coils étant découpée en plaques destinées à alimenter les trains à rôles mécanisés de Lochrist;

b) d'une cage quarto réversible pour le laminage à froid des coils permettant de livrer à l'étranger des feuilles laminées à froid dont la qualité et la régularité d'épaisseur donneraient la possibilité de vendre du fer-blanc de même classe que celui fabriqué à partir du fer noir des trains continus à froid.

Le tout complété par des installations de décapage des bandes, de dégraissage du fer laminé à froid, de recuit et de cisailage en feuilles.

Les calculs établis à l'époque établissaient que les prix de revient seraient concurrentiels et la charge d'amortissement plutôt inférieure à celle des trains à rôles fins plus importants.

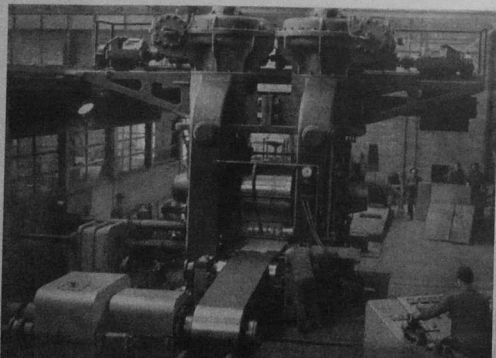
Ce programme approuvé en deux étapes (1950 et 1951) par le Ministère de l'Industrie et du Commerce, puis par l'O.E.C.E. supposait un important effort financier que les Forges d'Hennebont et leur principal actionnaire : la Société Générale des Crages Français acceptèrent d'engager et pour la réalisation duquel elles n'ont cessé de trouver une active compréhension tant auprès des organismes officiels de crédit, que de leurs banques habituelles.

L'accroissement rapide des prix de 1950 à 1953, la modification de certaines données techniques initiales ont accru sensiblement les devis et entraîné un certain étalement des dernières commandes, mais une première tranche de travaux est terminée qui comprend essentiellement le quarto réversible à froid et diverses installations annexes sur lesquelles il est utile de donner maintenant quelques précisions.

Le nouveau laminoin quarto réversible à froid.

Au stade actuel les installations nouvelles de l'usine d'Hennebont sont destinées au relaminage à froid, jusqu'à épaisseur

Le laminoin quarto réversible.



CONJONCTURE D'APRES GUERRE

Production et débouchés.

Les Forges d'Hennebont consomment alors 45 à 50.000 tonnes de ribbons par an et assurant la livraison en Bretagne de 14 à 15.000 tonnes de fer blanc et d'environ 20.000 tonnes de tôles galvanisées, le seul transport de ces ribbons vers l'Est ou le Nord et l'approvisionnement des consommateurs bretons de fer blanc et de tôles par les usines de ces mêmes régions se seraient traduits par une dépense annuelle de 250 à 300 millions de francs de transports payés en pure perte.

Main-d'œuvre.

D'autre part, il ne faut pas oublier que les départements bretons, encore trop peu industrialisés, sont excédentaires en main-d'œuvre.

Les Etablissements de la Marine nationale mis à part, les Forges d'Hennebont constituent la plus grande entreprise bretonne. Avec leurs 1.700 ouvriers, leurs 220 cadres, agents de maîtrise et employés, elles sont le plus important employeur de la région. Compte tenu des familles et des activités secondaires qui se développent autour d'elles, on peut assurer qu'elles font vivre directement sur place plus de 10.000 personnes. Aucune reconversion d'ensemble n'ayant pu être envisagée, il fallait ou moderniser ou accepter dans un délai de 3 ou 4 ans la fermeture des ateliers et le licenciement d'une main-d'œuvre en grande partie qualifiée qui ne se serait pas déplacée vers l'Est.

Malgré les incertitudes de tous ordres qui ont caractérisé la conjoncture de ces dernières années, le Conseil d'Administration des Forges d'Hennebont opta pour la modernisation, ne pouvant se résigner à condamner des installations excellentes : aciéries Martin, laminoin à chaud et à froid, galvanisation, plombage, étamerie, imprimerie sur métaux, fonderie, approvisionnées dans de très bonnes conditions en ferrailles et en mazout, bien placées aussi pour servir une large clientèle régionale et pour exporter.

LE PROGRAMME DE MODERNISATION

Créé dès le début de la course de 1949 et continué dès la fin de cette même année à la profession et aux diverses administrations officielles compétentes, prévoyait la suppression du laminage des larges par l'actuel trio et l'installation

a) d'une cage universelle réversible avec

de 0,19 mm de bandes laminées à chaud (coils). Elles sont prévues pour une longueur maximum des bandes de 865 mm. et comprennent :

- un laminoin réversible qui pourra faire aussi le skin-pass;
- un dégraissage;
- un recuit;
- un cisailage en feuilles;

ainsi que les servitudes suivantes :

- un poste de haute tension de 30.000 KVA dont 15.000 installés, alimenté par une ligne nouvelle de 6 km. amenant du courant à 63.000 V qui est transformé à 5.500 V;
- un poste basse tension;
- un château d'eau de 1.000 m³;
- deux chaudières au mazout;
- une station d'air comprimé.

Les installations de fabrication sont abritées dans 5 nefs nouvelles d'une superficie de 8.700 m².

Réalisation des installations.

L'atelier de galvanisation, l'ancien château d'eau, le stockage de mazout qui se trouvaient à l'emplacement des nouvelles installations ont dû être déplacés. Le travail a commencé le 22 octobre 1951.

— le montage du laminoin et des installations annexes a été effectué de janvier à août 1953, la mise en route en octobre 1953.

Comme on le voit, les travaux n'ont pas traîné.

Décapage continu.

Le matériel spécial a été fourni par Wean Engineering à Warren. Les bacs et le matériel électrique ont été construits en France.

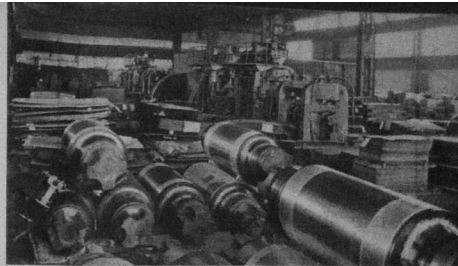
La ligne d'une longueur de 100 mètres peut fonctionner à une vitesse maximum de 24 mètres par minute et le poids maximum des bobines à l'entrée est de 6.800 kg.

Laminoin réversible.

Le laminoin a été achevé à l'usine de Gary (U.S.A.). Il a été modernisé et mis en mesure de travailler éventuellement en skin-pass par l'adjonction de bobineuses nouvelles, de rouleaux de tension et le remplacement d'une partie importante de l'appareillage électrique.

Les caractéristiques principales du laminoin sont les suivantes :

- longueur de table : 1.070 mm ;
- diamètre des cylindres de soutien : 1.250 mm ;
- diamètre des cylindres de travail : 420 mm ;
- puissance des moteurs d'entraînement des cylindres : 1.200 CV ;
- puissance unitaire des moteurs d'entraînement des bobines : 500 CV ;
- puissance du moteur du groupe générateur alimentant les moteurs principaux : 2.500 KVA ;
- vitesse maximum de laminage : 240 mètres/minute.



LOCHRIST. — Laminage à froid.

Dégraissage.

Le matériel spécial a été fourni par Wean Engineering à Warren. Les bacs et le matériel électrique ont été construits en France.

La ligne, dont la longueur est de 40 mètres peut fonctionner à une vitesse maximum de 190 m/minute et le poids maximum des bobines est de 6.800 kg.

Recuit.

Le four de recuit du type Wilson à cloche chauffante, a été fourni par les Ex. Heurley. Il peut recuire 1.500 tonnes de bobines par mois. Les fondations pour un second four identique sont prêtes.

Le four comprend 3 bases, sur chacune desquelles la cloche chauffante vient se poser à tour de rôle ; chaque base comporte 3 piles de bobines ; la charge par base étant de 50 tonnes. Des ventilateurs inclus dans les bases provoquent une circulation forcée des gaz chauds autour des bobines.

La cloche est chauffée au fuel léger. Un pont de 45 tonnes permet de soulever la cloche, d'un poids de 40 tonnes.

Cisailage en feuilles.

Le matériel a été fourni par Wean Engineering de Warren (U.S.A.) sauf la partie électrique qui a été construite en France.

La ligne, d'une longueur de 25 mètres peut fonctionner à une vitesse maximum de 115 mètres par minute.

L'ensemble de ces nouvelles installations a été officiellement inauguré le 21 novembre 1953 au cours d'une manifestation qui s'est déroulée dans la plus stricte intimité en présence du personnel ; cadres, employés et ouvriers et du Conseil d'Administration. M. Gagne, directeur des Forges, et M. Patruel, Président-directeur général, prononcèrent deux allocutions très écoutées.

(Suite page 21)

La plupart des annonceurs de cette revue utilisent le magnétophone

Webster-Chicago

Faites comme eux

Vous gagnerez du temps !

COMPTOIR DU MAGNÉTOPHONE

J. LEBERT & C^o, 15 rue des Vieilles-Douves
Téléphone 346-17 NANTES

SOCIÉTÉ D'IMPORTATION
DU BOIS DU NORD ET D'AMÉRIQUE

HAILAUST & GUTZEIT

Siège social : 1, quai de Tourville - NANTES
TÉL. : 123-33

Chantiers et Scieries à : NANTES - LORIENT
St-NAZAIRE - PAIMBEUF et ROCHEFORT-sur-MER

TOUS LES BOIS INDIGÈNES ET D'IMPORTATION
PARQUETS, PANNEAUX, CONTREPLAQUÉS ET ISOLANTS

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CREIL

35, Rue Charles-Somasco — CREIL (Oise)
Tél. : 63 et 253 — Adr. Télégr. : Industrielle Creil

CHAUDIÈRES

"FIELD" ordinaire

"FIELD" amélioré type MV (S. G. D. G.)

Pour le **CHAUFFAGE**
VERTICALE, A MAGASIN DE COMBUSTIBLE
HORIZONTALE, "CREIL", TOUT ACIER
EAU CHAUDE ET VAPEUR
HAUTE ET BASSE PRESSION
DE 200.000 A 1.500.000 CALORIES
RENDEMENT ÉLEVÉ

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

Une Conception radicalement Nouvelle

Les Générateurs PROVOST
"à air chaud" au **MAZOUT**

(brevet d'invention français)
qui allient aux avantages classiques du
fuel les conceptions nouvelles suivantes :

- flamme molle verticale à grand développement donnant un rendement thermique maximum,
- suppression des réfractaires,
- préchauffage et pulvérisation au point éclair avant mise à feu,
- combustion totale du fuel, pas de nettoyage du brûleur ni de risque de bouchage,
- bloc complet incorporant le réservoir d'huile réduction des frais d'installation.

CP 50 : 40.000 à 80.000 calories,
CP 25 : 30.000 à 50.000 calories,
CP 15 : 5.000 à 15.000 calories.

des prix étudiés
de 250.000 fr. à 390.000 fr.
selon modèle.

AGENT GENERAL POUR L'OUEST
Ch. POWELL-DUFFRYN, 28, rue de Strasbourg, NANTES
Tél. : 123-82 et 122-83
« CHAUFFE L'WIVER - VENTILE L'ET »

hennebont

LE TRAIN DE LAMINAGE A FROID EN BANDES

PERSPECTIVES PROCHAINES
DE L'EFFORT DE MODERNISATION

L'ensemble sidérurgique de Kerglwa-Lochrist serait mal équilibré si la modernisation devait s'arrêter au stade actuel, le train quarto de laminage à froid n'étant alimenté que par des coils reçus de l'extérieur et les lingots de l'aciérie transformés par l'ancien trio à larges destiné à disparaître sous peu.

Cette situation fait apparaître la nécessité de prévoir l'installation d'un ensemble destiné à la transformation en bobines laminées à chaud de l'acier produit aux fours Martin.

Cet ensemble dont tous les éléments sont commandés et en partie livrés comprendra :

- un four Stein pour le réchauffage des lingots utilisant le fuel lourd et capable de réchauffer 20 tonnes/heure;
- une cage décalamineuse;
- un train Steckel duo réversible pour laminage à chaud de bandes jusqu'à 850 mm. de largeur en partant de lingots méplats de 1.650 à 2.000 kg. suivant la largeur;
- les cisailles ébouteuses;
- une bobineuse;
- deux lignes de cisailage permettant de découper les bandes en platines.

Il est en effet prévu que la moitié environ de la production du Steckel sera constituée de bandes épaisses (4 à

7 mm.) qui, découpées en platines serviront à alimenter les laminoirs de Lochrist en remplacement des larges acrués.

Les Forges d'Hennebont pourront alors produire annuellement sans difficulté 75 à 80.000 tonnes environ de tôles diverses et fer-blanc.

L'EQUIPEMENT SOCIAL DES FORGES
SE MODERNISE AUSSI

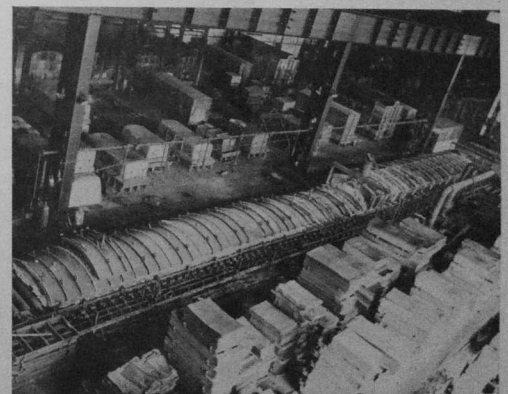
Mais les efforts de ces prochaines années ne porteront pas que sur l'équipement technique et l'outillage.

Ce qui a été commencé depuis quelques années sur le plan du logement sera continué. La Direction des Forges espère bien — surtout grâce au C.I.L. du Morbihan — augmenter rapidement le nombre des maisons individuelles louées ou cédées au personnel.

Ceci sans préjudice du développement des autres institutions sociales qui sera poursuivi en étroite collaboration avec le Comité d'Entreprise.


Tout permet de croire que un proche avenir justifiera et récompensera les efforts opiniâtement poursuivis par la grande équipe des cadres, agents de maîtrise, employés et ouvriers des Forges d'Hennebont au bénéfice de tous et pour le bien certain de la région et de l'économie Française.

Fours à normaliser et fours de recuit.



LU SUCCÈS QUI DURE VEUT DIRE QUALITÉ **LU**
LEFÈVRE-UTILE

LA
LIME
MODERNE



ÉCHANGE
STANDARD

8, rue d'Inkermann
RENNES

Tél. : 64-29

**BRISSONNEAU
& LOTZ**

6, Avenue de Messine, 6
PARIS - VIII*

USINES A NANTES & GREIL

AUXILIAIRES DE BORD

- MOTEURS DIESEL

MATERIEL
FRIGORIFIQUE

LES PAPETERIES DE BRETAGNE
ET COMPTOIR BRETON DE PAPETERIES ET CARTONNAGES

Société Anonyme au Capital de 200.000.000 de francs

FABRICATION
TRANSFORMATION
PAPIERS EMBALLAGE
SACS EN PAPIER

BUREAUX ET USINES :
25 à 31, Rue de Lorient
RENNES
Téléphone : 37-21 et 37-22

Adr. Télégr. : Papeteries Rennes
— Chèques Postaux Rennes 40 —
Registre Commerce Rennes 110
Reg. Producteurs Ille-et-Vilaine 242

Situation DE LA PÊCHE et des AU COURS DE LA CAMPAGNE 1953

La pêche — et les industries qui en dépendent — est l'une des activités dominantes de la Bretagne; elle fait vivre la presque totalité de la population côtière.

Tandis que l'agriculteur peut rectifier la nature du sol par des engrais et corriger, en une certaine mesure, le dérèglement des saisons, il n'en est pas de même pour le marin qui reste intégralement soumis aux aléas de la mer inhérents à son métier.

Le sort du pêcheur est d'ailleurs celui de nombreuses Industries Maritimes telles que chantiers de constructions navales, fabriques de filets, de boîtes vides et de caisses, et notamment la conserve qui, nous devons le rappeler, représente de Camaret à Noirmoutier, 170 usines utilisant 15.000 ouvriers et ouvrières.

STATISTIQUES DE LA CAMPAGNE 1953

Il nous semble donc très opportun, par les chiffres ci-dessous, de faire le point sur la façon dont s'est présentée la campagne 1953 pour les conservateurs de poissons dans les départements bretons (Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure).

Sardine.

Les livraisons à la conserve ont été d'environ 11.500 tonnes à un prix moyen d'embarquement de 93 fr. au kg contre 8.000 tonnes à 79 fr. en 1952.

Thon.

Il a été livré 7.500 tonnes à environ 200 fr. le kg

contre 8.700 tonnes l'an dernier à 182 fr.

Maquereaux.

11.200 tonnes à 50 fr. le kg contre 9.800 tonnes à 48 fr. en 1952.

Nous pouvons ajouter à ces chiffres celui de 7 à 8.000 t. de Sprat et de poisson de chalut achetés par les usines bretonnes.

La campagne de sardine a donc été abondante cette année, surtout en baie de Douarnenez et représenté, pour la Bretagne, une production de l'ordre de 50 % de l'ensemble des fabrications métropolitaines.

Il en est sensiblement de même pour le maquereau. La production bretonne représente près de 80 % de l'ensemble de la France.

Malheureusement, on doit enregistrer un déficit très net pour le thon, la Bretagne intervenant pour environ 70 %, également de la production française, déficit dû non seulement à de faibles pêches, mais surtout à un armement moins important que celui de 1952, puisque, cette année 113 bateaux seulement ont pris la mer pour la pêche au thon en Bretagne (81 voiliers, 332 moteurs) contre 491 en 1952 (137 voiliers, 354 moteurs).

Dans son ensemble, l'approvisionnement en poisson des usines a donc été, en Bretagne, satisfaisant en 1953.

HAUSSE DES PRIX ET PRODUCTIVITE

La conserve a malheureusement été victime des hausses sensibles enregistrées sur le poisson au dé-

CONSERVES de POISSON

barquement, ce qui est, en majeure partie, à l'origine des difficultés qu'elle rencontre pour l'écoulement de ses fabrications.

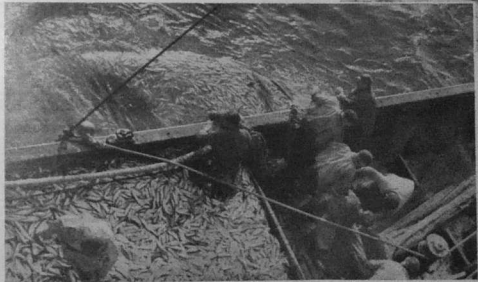
Il s'avère donc, de plus en plus nécessaire de rechercher, par la transformation de l'armement et des méthodes de pêche, la possibilité, tout en sauvegardant l'intérêt des marins-pêcheurs, d'obtenir une hausse appréciable du prix du poisson pour les usines.

Les responsables de la pêche n'ignorent rien de ces difficultés et savent

INCIDENCE DE LA FISCALITE SUR LES PRIX

En effet, et alors qu'on essaie par une propagande justifiée d'augmenter la consommation du poisson en France et que celui-ci fait l'objet d'un régime fiscal de faveur, dû à la volonté expresse du législateur, les conserves ont été abusivement soumises au droit plein de la taxe à la production.

Marée, Conserve et Pêche ne sont cependant, en



aux divers stades de la distribution, un écoulement progressif normal quoique freiné par les prix élevés et par la concurrence Portugaise redoublée redoutable après quelques années de sommeil, sans oublier la concurrence Marocaine.

COMPOSITION DU PRIX DE LA CONSERVE

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à qui en l'argent du consommateur français » quand il achète une boîte de conserves métropolitaines :

Pêche	20 %
Taxes fiscales (sur produit seul)	25 %
Usines (salaires, charges sociales, impôts industriels)	31 %
Marges commerciales de distribution (gros, détail et patentes)	24 %

Si l'on veut utiliser au maximum les ressources de la Pêche et de la Conserverie qui constituent une des principales richesses de la Bretagne, il faudrait qu'une vigoureuse et judicieuse politique

d'investissement clarifie les perspectives de l'armement et qu'une sérieuse réforme de la fiscalité libère ces industries de la surcharge exagérée qu'elles subissent actuellement.

L. POTIRON
Serrurerie - Ferronnerie d'Art
63, rue Léon - Say. - NANTES

RÉFECTION FOURS FOYERS ÉTUVES
et tous travaux sur plans
Maison BOURMAUD
145, route de Paris - NANTES
Tél. : 155-60

Une Banque Centenaire...
CRÉDIT DE L'OUEST
S. A. Capital 225.000.000 Fr.
Siège Social : ANGERS

...Une Banque moderne
225 GUICHETS DANS L'OUEST

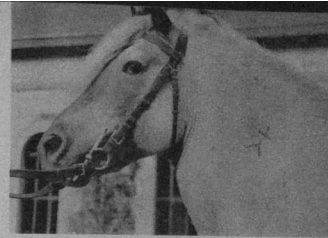
Un compte au CRÉDIT DE L'OUEST contribue au développement économique de l'OUEST

Siège Social du C. O. ■
Succursales ●
Agences ○
Bureaux ●

INSTALLATIONS SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL
RINEAU Frères
46, Bd de la Prairie-au-Duc - NANTES
SUCCURSALES : BREST - LA BAULE - ST-NAZAIRE

CHAUFFAGE PAR RAYONNEMENT INFRA-RAY
Industriels !...
Le METALLIC PANEL breveté à RADIATION DIRIGÉE
est conçu à votre intention pour le chauffage par radiation d'ateliers, d'usines, de magasins, etc...
Il est indispensable pour une production à grand rendement.
Devis et Renseignements : **A. Chéramy & Co**
4 bis, rue Bayard - Nantes

A cause de leur rôle économique et agricole
IMPORTANT
LES HARAS



De Bretagne NE DOIVENT PAS ÊTRE SUPPRIMÉS

Lorsqu'en septembre dernier fut envisagée par M. le ministre des Finances et des Affaires Économiques la suppression de l'Administration des Haras, l'émotion fut vive dans les milieux professionnels bretons et en particulier à la Fédération des Sociétés Hippiques de Bretagne. On se comprendra aisément quand on saura la place que tient cet élevage, contrôlé par les deux plus importants haras français : ceux de Lamballe et Hennebont, dans l'économie bretonne toute entière.

En effet, la densité de la population chevaline, répartie entre une infinité de petits éleveurs, dépasse de beaucoup celle des autres régions d'élevage, et l'on peut véritablement parler d'une manifestation traditionnelle, dont l'aire d'expansion déborde d'ailleurs largement le cadre de la Bretagne proprement dite. Et c'est le Service des Haras, dont l'origine remonte à Colbert, qui a reçu la mission de diriger l'élevage dans le sens favorable à l'économie nationale, et d'obtenir une production de qualité qui satisfasse aux besoins de l'Agriculture, du Commerce et de la Défense Nationale, par les seules ressources du

territoire. Dans ce domaine le progrès s'exprime par une évolution des races dans le sens de leur adaptation aux besoins économiques, qui changent constamment. Ainsi la demande de chevaux pour la guerre a considérablement diminué, obligeant les éleveurs à se tourner vers d'autres marchés, qui demandent des animaux très différents : chevaux de labour, chevaux de trait par exemple. Et c'est par une sélection méthodique que le service des haras a su donner à nos races françaises cette renommée qui constitue une de nos meilleures propagandes à l'étranger.

En effet, ces deux établissements travaillant à l'amélioration du cheval breton ont réussi à créer une race homogène dont le « postier breton » est l'élement le plus représentatif, par son allure active et distinguée.

Quels sont les moyens d'action mis à la disposition des haras pour l'accomplissement de leur mission ? D'abord une action directe qui consiste à entretenir des étalons et les placer en des points convenables lors de la période de la monte de février à juillet. Ces stations d'étalonnage sont au nombre de 700 réparties sur l'ensemble du territoire français, possédant chacune de 2 à 14 étalons. D'autre part, une action indirecte consistant à surveiller l'étalonnage particulier du triple point de vue sanitaire, zootechnique et racial, et à l'encourager par des concours-épreuves, des concours-expositions au cours desquels sont distribués primes et subventions diverses.



Le haras de Lamballe dont l'action s'exerce sur le département des Côtes-du-Nord et la partie Nord du Finistère (arrondissement de Brest et de Morlaix) entretient 330 étalons nationaux répartis dans une cinquantaine de stations de monte et contrôle environ 350 étalons particuliers.

Ces deux haras contrôlent ainsi une population chevaline de près de 350.000 têtes représentant presque le 1/3 du cheptel français et ce pour les quatre départements bretons. Dans le nombre des étalons particuliers, on distingue trois catégories : les approuvés, les autorisés, les acceptés.

Seules les issues des deux premières reçoivent des certificats d'origine, ainsi les chiffres donnés pour le nombre des

(Suite page 31)

ÇA-VA-SEUL

Qui le fameux *encaustique en poudre*

TOUTE UNE GAMME DE PRODUITS DE QUALITÉ

16, QUAI DU PORT - TRÉMILOY 30.95
NOGENT-sur-MARNE

UNE NOUVELLE CHAUDIÈRE "FIELD" AMÉLIORÉE

Type C. A. R. (Brevetée S. G. D. G.) à haut rendement et grande vaporisation

CHAUDIÈRES À VAPEUR
Field normales - Bouilleurs croisés Thomas - Laurens
À tubes de fumée, etc...

CHAUDIÈRES DE CHAUFFAGE
Eau chaude - Vapeur basse pression

DISPOSITIFS SPÉCIAUX
pour chauffage au mazout, au bois
Alimentation automatique en eau

SURCHAUFFEURS-ECONOMISEURS

ÉTUDES DE DÉSINFECTATION

CHAUDRONNERIE DE L'OISE

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LA
15, Avenue de la Gare, RANTHUY (Oise) - Tél. : 130 Lissoart - Adr. Tél. : Châl. 150
Agent : M. HEYNER - 22, Rue des Bœufs - MANTES (Seine-et-Oise) Tél. : 135-00

MATIÈRES - INFORMATIONS - INFORMATIONS - INFORMATIONS

REORGANISATION DU MARCHÉ CIDRICOLE

Le gouvernement vient de prendre un décret le 9 août 1953 relatif au régime économique de l'Alcool qu'un autre décret paraissant à l'Officiel le 8 octobre sur la réorganisation du marché des alcools de cidre et de poires. Le premier faisait prévoir une réduction des contingents d'alcool acquis par l'Etat avec en contrepartie l'indemnisation des distillateurs frappés par cette mesure tandis que le second fixe les modalités de production des alcools de pommes et de poires, de sélection, de stockage et de livraison, à l'Etat des quantités fixées. Mentionnons les principales dispositions de cette nouvelle réglementation du marché cidricole.

Production d'alcool de pommes et de poires
Est seul considéré comme alcool de pommes ou de poires le produit de la distillation exclusive de ces fruits frais.

Le contingent actuel, campagne 1953-1954, des alcools de pommes ou de poires et de cidres ou de poires est de 50.000 hectolitres. La réduction se fera de la façon suivante :

Campagne 1954-1955	280.000
Campagne 1955-1956	290.000
Campagne 1956-1957	240.000
Campagne 1957-1958	230.000
et suivantes	230.000

Chaque année, avant la même date, un arrêté du ministre de l'Agriculture, du secrétaire d'Etat au Budget et du secrétaire d'Etat aux Affaires économiques pris en application de l'article 22 du décret n° 53-703 du 9 août 1953, fixe pour la campagne commençant le 1^{er} septembre, le prix minimum qui devra être payé aux producteurs agricoles pour les pommes à cidre ou les poires à poiré et dont il sera tenu compte pour déterminer le prix de l'alcool de pommes de la campagne.

Ce prix s'appliquera pendant la période : 10 octobre-30 novembre.

La date à partir de laquelle chaque usine fabriquant des alcools de pommes et de poires pour l'Etat pourra commencer sa fabrication sera fixée chaque année au plus tôt le 1^{er} septembre par le directeur du service des alcools en accord avec le département de l'Agriculture.

Cette date ne devra en aucun cas être postérieure au 1^{er} octobre.

Production d'alcool de cidres et de poires
Sont seuls considérés comme alcools de cidres et de poires ceux du contingent et ceux de la distillation de cidres et de poires ayant subi une fermentation alcoolique naturelle pendant douze jours au moins, résorbant à la distillation légale de ces boissons.

Pour chaque période cidricole, il est prévu trois périodes de production des alcools de cidres et de poires du contingent :

- du 10 septembre au 15 octobre;
- du 1^{er} novembre au 28 novembre;
- du 15 mai au 28 août.

Le contingent d'alcool de cidres et de poires fabriqué au cours de la première période sera, proportionnellement, avec les cidres et poires restant en stock de la fin des campagnes précédentes.

Le prix des alcools de cidres pour cette première période sera égal au prix des alcools de pommes et de poires de la campagne en cours.

Les fractions restantes du contingent d'alcool de cidres et de poires seront réparties en tenant compte notamment :

- des quantités de cidres, poires, jus de pommes et jus de poires à appellation contrôlée et radiocarpées mises à la consommation au cours des trois campagnes précédant la campagne considérée;
- des exigences de la sélection de ces produits;
- des efforts réalisés par les attributaires, en vue de l'amélioration de la qualité du cidre et de l'extension de ses débouchés.

NANTES

A L'A.I.C.A.O. M. ROCHEREAU, SÉNATEUR DE LA VENDEE, DEFINIT LES BUTS DE L'ECONOMIE FRANÇAISE

De nombreuses personnalités du milieu industriel, commercial et agricole de la région nantaise ont assisté au déjeuner organisé par l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de l'Ouest (A.I.C.A.O.) déjeuner à l'issue duquel M. Henry Rochereau, sénateur de la Vendée, président de la Commission des Affaires économiques, des Douanes et des Conventions commerciales, a traité avec éloquence de l'économie française dans ses rapports avec les pays membres de l'O.E.C.E.

On reconnaît, parmi les personnalités, M. Abel Durand, président du Conseil général et président de la Commission de la Marine marchande au Sénat; M. Moric, préfet; de Sennedon, député; Villard, adjoint au maire, du Drenay; président de la Commission départementale; Boivin, secrétaire général de la Préfecture; Tournay, directeur du cabinet du préfet; Blain, sous-préfet; d'Ancois; A. Rineau, président de la Chambre de Commerce; Bertin, président de la V Région économique; Boucher, de la Chambre d'Agriculture; MM. Durand, Pénicard, Henri-Polo, Gringole Brunet, Mahit, Beaupère, Marc-Pol, Briou, Bour, Binet, Schmitt, Texier, Lagunay, Hugé, Babey, Mémeard, Jamit, etc.

M. Rineau présente la cordiale bienvenue, grâce à ses hautes fonctions et son souci constant de défendre, sur le plan économique — qu'il connaît parfaitement — l'intérêt du pays, à beaucoup voyagé et étudié les méthodes des pays qui, dans l'uni ou l'ensemble de ces domaines, — c'est en particulier le cas des Etats-Unis — se sont élevés au tout premier rang de l'économie mondiale.

« Je vais, déclara en substance M. Rochereau, m'efforcer de dresser le bilan des voyages que j'ai faits à l'étranger, en ma qualité de président de la Commission sénatoriale des Affaires économiques, des Douanes et des Conventions commerciales.

RECHERCHES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES
« En Amérique, poursuivit le président, la recherche technique et économique s'effectue non seulement les grosses entreprises. Elle touche aussi les « small business » pour l'étude de leurs marchés. Est-ce à dire que, ce faisant, les chefs d'entreprises perdent une partie de leur indépendance ? Il ne semble pas. C'est ainsi que les gros industriels font confier les travaux de leurs laboratoires par les instituts de recherche.

« En voici un exemple. C'est ainsi que le groupe Dupont de Nemours, aidé à elle, fait que 80 % des produits qu'il fabrique auront disparu dans vingt ans. C'est, aussi, pourquoi il prépare déjà la fabrication des produits qui, à ce moment-là, viendront les remplacer.

AUX PAYS SCANDINAVES
« J'ai été dans les pays scandinaves soufflé de l'improu de la précision des études so-

ciologiques et techniques réalisées.

« Etudes qui déterminent la production en fonction du pouvoir d'achat du consommateur.

« Dans ces pays, se pose le problème de notre représentation commerciale. En voici un exemple. Une marque d'autonobile française était, à la Libération, très bien placée au Danemark. Faute d'informateurs et pour n'avoir pas su adapter ses voitures aux nécessités locales, elle a perdu cet important marché à l'avantage d'une marque concurrente étrangère qui, pour y parvenir, n'hésita pas à déléguer dans ce pays deux ingénieurs en mission d'études pendant deux ans.

LES IMPÉRATIFS DE L'EXPORTATION
« D'ailleurs l'exportation individuelle n'est plus possible. Il nous faut absolument, si nous voulons conserver une place sur le marché mondial, créer à l'étranger des bureaux d'études permanents. Ces bureaux s'occuperont d'indispensables, même si nous parvenons à être concurrentiels, quant au prix.

« Ayant ensuite démontré qu'on retrouvait l'étude préalable dans le domaine agricole en Hollande — avec, entre autres, les problèmes de l'augmentation du territoire, de déplacement de la population et de la décentralisation industrielle — M. Rochereau s'éleva ensuite vigoureusement contre ce qu'il appela le « dogme du miracle allemand ».

L'ALLEMAGNE
« L'Allemagne, dit-il, n'a pas fait de miracle. Elle a bénéficié de sa réputation mondiale qui, en 1948, lui a permis de se faire Partis à zéro, elle a grâce à cette réforme, pu développer rapidement. Si nous ne faisons que le redoublement la première Nation industrielle de l'Europe occidentale.

« Produisant l'Allemagne exporte vers le Moyen-Orient, les pays scandinaves, l'Amérique latine. Ce commerce extérieur elle a su l'organiser. Sur le plan horizontal, toutes les chambres de commerce ont, à ce sujet, leur rôle à jouer sur les syndicats patronaux. La conjonction de ces deux classes détermine la masse qui doit exporter.

« Les méthodes que je viens de vous exposer, il faut les faire nôtres, si nous voulons vendre. Comme nous le reprocherons d'ailleurs au journal anglais "Economic", nous ne devons pas croire que l'Union française restera le dépôt continué et éternel de la production française.

« Vivement applaudi, M. Rochereau fut chaleureusement remercié par M. Rineau qui, en quelques mots, donna la conclusion de ce brillant exposé. Un exposé, dit-il, peu caustique pour l'ami de notre économie et nous ne pouvons prendre les décisions qui l'inspirent.

GAZ COMBUSTIBLE IDÉAL

Pour :

- La CUISINE domestique, professionnelle, collective.
- Le CHAUFFAGE des locaux domestiques et professionnels.
- La production de l'EAU CHAUDE.
- Les APPLICATIONS PROFESSIONNELLES : Charcuterie, Pâtisserie, Biscuiterie, etc...
- Les APPLICATIONS INDUSTRIELLES : Fours à traitements Thermiques, Fusion des métaux, Chalumeaux pour la soudure, le brasage, le découpage.

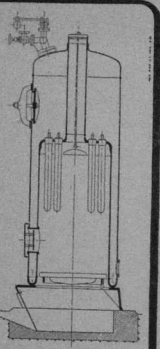
COKE : Si vous préférez le combustible solide, utilisez le coke de gaz, véritable anthracite de synthèse

Pour tous renseignements, s'adresser aux Services Commerciaux des Centres d'ELECTRICITE DE FRANCE et de GAZ de FRANCE

26 BRETAGNE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET AGRICOLE

CHAUDIÈRES
FIELD

TYPE G
entièrement
soudées

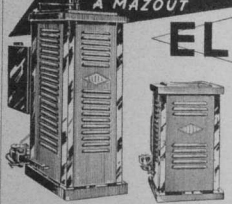


ETS O. GOEMINNE

A. BRÉDA ET R. GOEMINNE
47bis, Bd FELIX FAURE - SAINT-DENIS
TEL. N° 70 34 et 31 - 424, TEL. FIELD SAINT-DENIS

LES FAMEUX POÊLES ET LA
NOUVELLE CHAUDIÈRE
A MAZOUT

ELITE



SANS AUCUN
NETTOYAGE
SANS ODEUR
ÉCONOMIE
SÉCURITÉ
CONFORT

LE COMBUSTIBLE LE PLUS ÉCONOMIQUE - LIVRAISON ASSURÉE A DOMICILE
DOCUMENTATION - ÉLITE, 1, RUE LORD BYRON, 8° - BUREAU 416 - TEL. BAL. 14-82
chez votre installateur habituel - ou : S. A. I. M.

SOCIÉTÉ D'APPLICATIONS INDUSTRIELLES ET MÉNAGÈRES
2, allée Jean-Bart, 2 - NANTES
Téléphone 139-89

Concessionnaire pour la Loire-Inférieure, le Morbihan, le Finistère
la Vendée et le Maine-et-Loire

ou :
EQUIPEMENT ÉLECTRIQUE MALOUIN
Avenue Louis-Martin - SAINT-MALO
Téléphone 72-87

Concessionnaire pour les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine

INFORMATIONS - INFORMATIONS - INFORMATIONS - IN

L'inauguration par
M. Spinetta, directeur
de la Construction
au Ministère de la
Reconstruction
et du Logement de la
Cité d'H.L.M.,
reconstruite

Alors que s'achevait la cité
d'H.L.M. de l'Hermitage, à
Nantes, les bombardements de
septembre 1941 annulèrent
partiellement le travail de plu-
sieurs années.

M. Spinetta, directeur de la
Construction au M.R.L., a tenu
à venir inaugurer la recon-
struction de cette Cité.

Le matin M. Roger, presi-
dent de l'Office d'H.L.M., a
aidé les personnalités à tra-
verser les différents chantiers :
rue de la Bastille, bd Gaston-
Bouquet, le Douai-Garnier, le
Bou-Herou et les Dervallières.

L'après-midi, après la visite
de la Cité de l'Hermitage, une
réception à l'Hôtel de Ville
marqua les personnalités, parmi
lesquelles nous avons noté :
M. Spinetta, M. Spinetta,
M. Orson, maire de Nantes,
M.M. Sédille, Auzanne, Lelout-
in, Mme Chevallier, M.M. Pi-

nard, Villandre adjoints ; M.
Lagot, conseiller général, re-
présentant M. A. Durand, M.
Hauri, conseiller général, M.M.
Blau, Rollin, Desjardis, Rol-
land, du M.R.L. ; M. Soti, se-
crétaire général de la Ville,
M. Launay, directeur des tra-
vaux de la Ville, M. Roger et
les membres du Conseil d'Ad-
ministration des H.L.M. ; M.
Pranard, président de la Fé-
dération nationale des Offici-
ers d'H.L.M. ; M. Genès, président
du Syndicat des Entrepren-
neurs ; M.M. Liberge, Ferre,
Boquet, Manseau, Ferronière,
Daigues, architectes.

M. Roger rappela les efforts
de l'Office pour subvenir des
logements sans aux tardifs
existants.

Après avoir souligné la com-
préhension de M. Pranard, il
remercia de leur appui les di-
verses administrations compe-
tentes et les collaborateurs de
l'Office.

M. Spinetta félicita M. Ro-
ger de son infatigable dévoue-
ment, et rendit hommage à
tous ceux qui, malgré les nom-
breuses difficultés, ont voulu
construire.

M. Orson joignit ensuite ses
félicitations et fit part de ses
espoirs. La création d'un en-
semble de 1500 logements dans
la magnifique propriété des
Dervallières répond à la fois
aux besoins de logement de la
Cité et aux nécessités de l'ur-
banisme.

Les diplômés
du Centre
d'Apprentissage
des Industries
mécaniques et navales

Le 7 novembre, au Centre
Collectif d'Apprentissage, une
cérémonie a eu lieu à l'oc-
casion de la distribution aux
élèves des récompenses et di-
plômes de l'année scolaire
1952-1953, sous la présidence
de M. Chauveau, directeur gé-
néral de la Sûr Nantes de
Fonderies Bouines. M. Roux,
président du Syndicat patro-
nial des Industries mécaniques
et navales, ayant été retenu,
n'a pu assister à cette man-
ifestation.

M. Pinard, président du
Conseil de perfectionnement
du Centre a été félicité des
résultats obtenus grâce à l'or-
ganisation collective d'une
formation méthodique et om-
nipraxis, mise sur pied par des
professeurs compétents et dé-
voués. En effet, 82 % des éle-
ves présentés aux examens du
C.A.P. ont été admis.

M. Timart, qui cependant
souligne que, si les grandes
entreprises, n'hésitent pas à
imposer les charges qui ré-
sultent du fonctionnement du
Centre, d'autres ont malheu-
reusement cessé leur adhésion,
préférant, plutôt que de faire

adhérer à leurs apprentis les
trois demi-journées de cours
du Centre, les garder tout le
jour à l'atelier et les envoyer
à des cours du soir.

Les Chantiers
de la Loire
commencent
le montage sur cale
du cargo « Loudima »
de 7.080 t. de port
en lourd

Les Ateliers et Chantiers de
la Loire vont commencer en
octobre le montage sur cale à
Nantes, du cargo « Loudima »,
qui leur a été commandé par
les Chargeurs Français, dont les
caractéristiques principales
sont les suivantes :

Longueur hors tout : 111,13 m.
Longueur (flottaison) : 124,08
m. ; Longueur entre perpendi-
culaires : 121,22 m. ; Largeur
hors membrures : 16,60 m.

Croix au pont abîmé : 15,72
m. ; Tirant d'eau en charge :
7,34 m. ; Déplacement : 35.949
t. ; Charge brute (civros) :
4.250 T. ; Port en lourd :
7.800 T. ; Capacité des cales et
entreponts : 11.200 m³. ; Pu-
issance : 5.000 CV. (120 h.p.) ;
8.000 CV. (130 t.m.) ; Vitesse :
13,3 nd.

Etablissements MARCESCHE & C^{IE}

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS

Siège Social : 1, Rue de la Cale-Ory - LORIENT

CHARBONS DE TOUTES PROVENANCES

Soutes - Industries - Foyers domestiques - Briquettes et boulets - Fuel-oil - Naphtagaz

AGENCES A

LORIENT : Boulevard du Général-Leclerc.
PONTIVY : Rue d'Iéna.
LA TRINITÉ-sur-MER : Cours des Quais.

NANTES : 2, Rue Sainte-Catherine.
VANNES : 2, Rue de Strasbourg.
St-SERVAN : Chaussée des Corsaires.

CONCARNEAU : Bois - Matériaux - Menuiserie mécanique.
QUIMPER : Bois et Matériaux.

Buvez les bières...
FABRIQUÉES PAR LES IMPORTANTES
BRASSERIES DE L'OUEST
GRAFF à RENNES : "RHEDONIA"
KERINOU à BREST : "ARMOR"
LA MEUSE à NANTES : "MONPOLE & ROYALE"
Elles égalent les meilleures
En les exigeant vous aidez au développement de l'INDUSTRIE RÉGIONALE

PETITES ANNONCES

REPRESENTATION
 Jeune INGENIEUR expérience confirmée, dynamique, bon technicien, photo, référence 1^{er} ordre, resp. Nantes-banlieue etc. quinqu. chef services techniques entrepr. paradi. mat. construction. Ecr. à la revue qui transmet. n° 161.

DIVERS
 PORCS-AGNEAUX
 servés castrés - For the pure à pour 8.000 fr. - à 15.000 fr. - Vente crédit - VAL à TOURY (E-et-L.)

DEMANDÉS D'EMPLOI
 INGENIEUR CHIMISTE débutant, libéré serv. milit. et situation fin. Ouest de préf. Ecr. à la revue qui transmet. n° 160.

LA CELLULOSE
 Boite Postale 3
PIERRE BÉNITE (Rhône)
FABRIQUE DE PEINTURES CELLULOSIQUES ET SYNTHÉTIQUES
 à l'air et au four pour toutes les industries
AGENTS RÉGIONAUX DEMANDÉS

LA VIEILLE MARQUE FRANÇAISE

 SAIGNIQUET
 CONSERVES ALIMENTAIRES
 MARQUE DÉPOSÉE
 NANTES FRANCE
 *
 "La durée de la renommée garantit la qualité"
 *
ETS J. GILLOT
 24, Chemin Feuillet
LYON 3^e

INFORMATIONS - INFORMATIONS -

L'Exposition Internationale d'Horticulture et de la 47^e Congrès des Chrysanthémistes
 Inaugurée par M. Houdelet, ministre de l'Agriculture, l'Exposition internationale d'Horticulture a transféré le Champ-



de-Mars, du 6 au 11 novembre, en un magnifique jardin de fleurs et de fruits.
 Sous la conduite de M. Clovis, commissaire général, le Ministre, accompagné de M. Morin, préfet, a visité avec grand intérêt l'Exposition, suivie de nombreuses personnalités, parmi lesquelles : MM. Abel Darand et Dubuis, sénateurs ; Grélaud, Molan, Morin, Binguet et de Somaizieux, députés ; Boite, secrétaire général de la Préfecture ; Tournay, directeur du Cabinet Blanc, sous-préfet ; Orsion, maire de Nantes et ses adjoints ; Blanchet, maire de St-Nazaire ; Doussau, Fortinault, Le Guélec, de Landemont, de-

position de 1933 les dépense de beaucoup en importance, avec 15.000 m² d'exposition, et plus de 150 exposants, dont près d'un tiers, spécialistes à nations étrangères.
 Le même jour, au Palais de la Bourse, s'est ouvert le 47^e Congrès des Chrysanthémistes, sous la présidence de M. Abel Darand, sénateur.

Les manifestations ont permis aux congressistes d'apprécier, les développements de la production nationale, au point de vue de l'horticulture d'exportation, sous l'impulsion du Centre d'apprentissage fondé en 1932, et au point de vue de la culture maraîchère qui atteint un intérêt plus de 1000 ha.

DISTINCTION

Le 26 octobre, dans les salons Pina, à Nantes le président d'honneur de la Chambre Fédérale des Constructeurs de Chèques qui est également le président de la Chambre Régionale, M. Amant, recevait la croix de la Légion d'honneur.
 Le président fédéral M. Lavoie avait tenu à se joindre pour cette cérémonie aux membres de la Chambre départementale. On remarquait plusieurs représentants des fabricants, des grossistes et des directeurs de maisons de nouveautés.
 Les orateurs rappellèrent successivement la compétence, le dévouement dans la défense de la profession et l'esprit social de M. Amant qui est connu l'un d'eux l'y trouva le 4^e titre des prix nationaux pour les cycles.

Nomination au Chantier de Penhoët

Succédant à M. Barson, appelé à d'autres fonctions nous suivrons la nomination, en qualité de secrétaire général du Chantier de Penhoët, de M. Fortier.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons le décès de M. Georges Hallaust, décédé le 3 novembre, à 83 ans, qui joua un grand rôle dans la vie économique de Nantes.
 Il fut le fondateur de la Société d'Importation des Bois du Nord et d'Amérique Hallaust et Gestral, de la Société d'Importation au Maroc, et de la Cie Nantaise des Bois de traités et contreplaqués Ocean. Il contribua d'autre part à la fondation de la Sic Centrale des Bois et des Sociétés de la Manche dont les établissements sont situés dans les ports de Rouen, Fréamp, Grandville et St-Servais.
 M. Hallaust fut, pendant trente ans, un rôle très important à la Chambre de Commerce de Nantes dont il avait été nommé vice-président honoraire le 20 juillet 1942.
 Il avait été Jure au Tribunal de Commerce en 1905 et 1906, exerça les fonctions de conseil de Nantes, et fut conseiller, puis administrateur de la Banque de France.
 M. Hallaust était officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre de Gustave-Wasa et de l'Ordre norvégien de St-Olaf.

INFORMATIONS - INFORMATIONS - INFORMATIONS - INFORMATIONS

Des études à Penhoët pour la construction d'un grand quai

Alors que s'achevait à l'Assemblée nationale la discussion du budget de la Marine Marchande M. Hamon secrétaire d'Etat, a donné quelques indications sur la construction d'un quai pour l'Atlantique-Nord.
 Le marché est passé et signé avec les Chantiers de Penhoët pour les études (credit de 100 millions) et deux types de quai. L'un qui filerait à 31 mètres comporterait 100 mètres de première classe, 1.300 mètres de seconde classe, 1.300 mètres de troisième classe. Le second type de quai comporterait un tonnage moins important, le choix serait alors entre une unité filant 23 mètres ou un autre de tonnage plus important. C'est une fois les études terminées que le gouver-

Mouvement préfectoral

Nous apprenons par décision du Conseil des Ministres, la nomination de M. Roger Morin, préfet de la Loire-Inférieure, comme chargé du service de la protection civile pour la 1^{re} Région militaire.
 C'est M. Bix, préfet du Puy-de-Dôme, qui est nommé préfet hors cadre de la Loire-Inférieure.
 Nous nous associons à tous ceux qui ont pu apprécier l'œuvre accomplie par M. Roger Morin qui laissera dans le département où il est resté un peu moins de deux ans, le souvenir d'un grand administrateur.

Trafic du port

En cours du 3^e trimestre, au vu quelle a été l'activité du port de Saint-Nazaire, établie sur le tonnage des principales marchandises importées ou exportées.

MORLAIX

Plan d'aménagement de Morlaix

En la réunion du 19 octobre, la Chambre de Commerce avait mis à l'ordre du jour l'étude du plan d'extension dont les projets essentiels sont la création d'une gare routière et la déviation de la Nationale N° 12.
 Après un débat animé, la Chambre de Commerce accepte le projet de la gare routière, tel qu'il est présenté dans le plan d'urbanisme, sous les réserves suivantes :
 a) que la gare serve uniquement aux seuls services réguliers quotidiens et aux circuits touristiques ;
 b) que les voyageurs aient toujours la possibilité d'être débarqués au centre de la ville ou aux lieux habituels.
 Quant à la déviation de la Nationale N° 12, la Chambre de Commerce est de l'avis que les travaux ne soient entrepris que le plus tard possible et s'il y a nécessité absolue.
 Dans le cas où celui-ci serait réalisé, le projet du plan d'urbanisme semble préférable à tous ceux qui prévoient une déviation contournant largement par le Sud l'agglomération morlaixienne.

Ports de Morlaix et Roscoff

L'avenir de ces deux ports est lié à la réalisation de deux projets d'importance considérable : le rétablissement des profondeurs à Morlaix et la réparation du môle de désamarrage à Roscoff. Aussi la Chambre de Commerce a-t-elle accepté de verser la participation financière maximum compatible avec les ressources que lui procurera une augmentation raisonnable des taxes de pesage perçues dans ses ports.

Exportation et tarifs préférentiels S.N.C.F.

Le régime des importations anglaises d'orgeons et de chaux-fleurs est loin de présenter pour nos produits une quelconque amélioration. En effet, si le régime d'importation des orgeons sera inchangé par rapport à l'année précédente, celui des chaux-fleurs

SAINT-NAZAIRE

sur le tonnage des principales marchandises importées ou exportées.

Designation des marchandises	Entrées		Sorties		Total des entrées et des sorties
	T	T	T	T	
Houille		112		112	
Marsou et métaux		348		348	
Machines et métaux	1.952				1.952
Phosphates	2.290				2.290
Matière de constructions	2.254				2.254
Traffic américain	2.313				2.313
Marchandises diverses	1.919	1.836			3.755
Totaux	16.456	2.298	2.298	18.746	

Designation des marchandises	Entrées		Sorties		Total des entrées et des sorties
	T	T	T	T	
Houille	6.599	715			7.314
Marsou et métaux	3.527	515			4.042
Phosphates	6.529				6.529
Bois divers	1.023				1.023
Matière de constructions	3.048				3.048
Céramique	15.711				15.711
Traffic américain		1.597			1.597
Marchandises diverses		3.453			3.453
Totaux	34.543	2.827	2.827	37.370	

Designation des marchandises	Entrées		Sorties		Total des entrées et des sorties
	T	T	T	T	
Houille		1.446		2.793	
Marsou et métaux		481		481	
Machines et métaux	1.419				1.419
Marsou et métaux	390				390
Bois divers	856				856
Matière de constructions	397				397
Traffic américain	3.006				3.006
Marchandises diverses	41	1.348			1.389
Totaux	10.624	1.964	1.964	12.688	

LES HARAS DE BRETAGNE...

sailles ne concernent que les seuls étalons nationaux, approuvés et autorisés.

Ces chiffres sont les suivants : *Lamballe*, 45.000 saillies annuelles ; *Hennebont*, 35.000 saillies annuelles.

Toutes ces opérations s'effectuent dans une race homogène, le « trait breton » dont il faut dire quelques mots.

C'est une amélioration de la jumenterie indigène par croisement avec un trotteur anglais, le Norfolk, qui a donné ses caractéristiques actuelles à la race bretonne. Il convient de dire cependant que le « trait breton » vit maintenant sans aucun apport de sang étranger.

La race « postière », à l'origine, était réservée aux produits du croisement de la race indigène avec le Norfolk anglais. A l'heure actuelle, ethniquement parlant, « le trait breton » et le « postier breton » inscrits au même stud-book, ont la même origine. Le second est un cheval sélectionné par des concours, des épreuves de façon à avoir un animal vif, aux allures énergiques. Une évolution, venant de la demande du commerce, s'est traduite par une augmentation de la taille et du format, donnant des animaux d'un poids important : 700 à 900 kg. A cela il faut voir deux causes principales :

— La disposition des chevaux d'artillerie, sujets légers et actifs.

— L'augmentation de la grande culture, demandant des sujets plus lourds, capables d'efforts importants (labours profonds, traction de tombereaux, etc.).

Cependant le petit cheval breton, brillant et actif, n'a pas disparu pour autant, et ses qualités sont toujours appréciées en Afrique du Nord, en Espagne, en Italie et dans toutes les régions de petite culture.

Est-ce au nom d'un libéralisme économique que fut projetée la suppression de l'administration des haras. Ce serait pour le moins étonnant, car celle-ci n'intervient aucunement dans le circuit commercial. Sur la question des dépenses occasionnées par l'entretien des bâtiments, le traitement des fonctionnaires, les frais d'élevage des étalons, retransmis un peu dans le détail. Les haras sont un service public et cependant ils ont des recettes qu'il convient de ne pas négliger.

Pendant la période de la monte, le prix des saillies fixé en Bretagne à 2.300 francs, joue le rôle de prix-témoin, supprimant les prétentions abusives des étalonniers particuliers. Cependant, le produit annuel encaissé en France est de l'ordre de 30 millions environ, dont 48 millions pour Lamballe et 36 millions pour Hennebont. A ce sujet, il faut ajouter que ces sommes sont versées, par les palefreniers chef de station, au fur et à mesure de leur encaissement, aux Bureaux de l'Enregistrement et ressortissent de ce fait aux recettes du Trésor et non de l'Agriculture, pouvant créer une certaine confusion dans les esprits.

D'autre part, les étalons réformés sont vendus pour la boucherie rapportant un produit annuel de 25 millions. Les fumiers vendus aux cultivateurs sur la base de 100 à 130 francs par cheval et par jour, procurant ainsi au budget un complément de 50 millions.

Ces recettes d'exploitation viennent en partie compenser les dépenses occasionnées par l'entretien du personnel et des animaux. En France, la compensation est de la moitié environ, en Bretagne le tiers seulement reste à la charge du contribuable.

D'autant que les primes distribuées au cours des épreuves, les récompenses diverses et les achats d'étalons sont couvertes par les fonds prélevés sur les enjeux du

P.M.U. L'opération, dans son ensemble, est donc légère au budget quand on considère l'œuvre considérable accomplie par les haras dans la seule région armoricaine.

Grâce à ce travail patient, nos chevaux ont atteint une qualité qui permet d'éviter les importations et même, fait remarquable, de vendre dans le monde entier des reproducteurs qui drainent de précieuses devises dans les caisses du Trésor.

Peut-on négliger le rôle social et éducatif que jouent les sociétés hippiques rurales et urbaines, qui ont pour but d'éduquer les futurs utilisateurs du cheval.

On comprend alors l'émotion causée par l'annonce de la suppression éventuelle des haras, dans tous les milieux agricoles et professionnels bretons.

Aussi félicitons nous en conclusion, que M. Houdet, ministre de l'Agriculture, prenant la parole, dernièrement, à Landivisau, au cœur de la production chevaline bretonne, ait rassuré tous les esprits en affirmant que les haras ne seraient pas supprimés. C'est la reconnaissance implicite des efforts de tous ceux qui veulent sauvegarder les éléments d'une de nos plus belles richesses françaises.

L'AMÉNAGEMENT DE LA BRETAGNE

renforcer par leur aide financière. Les industries chimiques peuvent développer l'emploi des engrais par des informations ou par des expériences car, dans certains cas, les intérêts particuliers coïncident avec l'intérêt régional.

La forme coopérative des entreprises est particulièrement adaptée aux industries de transformation agricole : elle procure aux associés les avantages de la grande exploitation sans leur faire perdre leur liberté ; ce genre de sociétés peut attirer des capitaux dont la gestion est assurée directement par les intéressés.

Les collectivités locales n'ont pas à craindre de conclure des emprunts même importants, car les intérêts de leur dette doivent être compensés rapidement par l'accroissement des rentrées fiscales

considératif ou développement des revenus. Les taxes locales sur les affaires ont leur rendement immédiatement influencé par les nouvelles activités et même par les travaux d'installation.

Ces quelques observations, qui mériteraient sans doute des précisions et des développements, s'évaluent pour objet que de mettre en relief l'interdépendance des intérêts en jeu et des problèmes soulevés. Il semble en ressortir qu'il y aurait avantage à ce que l'étude de ces problèmes s'ensomme soit confiée, sous les auspices étrangers, à une commission régionale assez large et représentative, qui ait pour mission de proposer les solutions capables de provoquer le maximum de résultats pour l'ensemble de la région.

BIBLIOGRAPHIE

Rapport d'ensemble sur un plan d'aménagement, de modernisation et d'équipement de la Bretagne (1954-1958), un volume de 21 x 27, 140 pages, 12 cartes, avec une introduction de M. René Plevin, président du C.F.L.B.

Agriculture — Pêche — Industrie — Tourisme — Trans-

ports — Energie — Artisanat — Commerce — Main-d'œuvre.

Un document capital pour l'orientation économique et le développement des départements bretons.

Le volume 1.400 fr. A verser au Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons, 3 rue du Départ, Paris (18^e), C.C.P. Rennes 295-41.

Les Directeurs généraux : M. H. LETESSIER et M. CHAPELON.



SAINT-BRIEUC

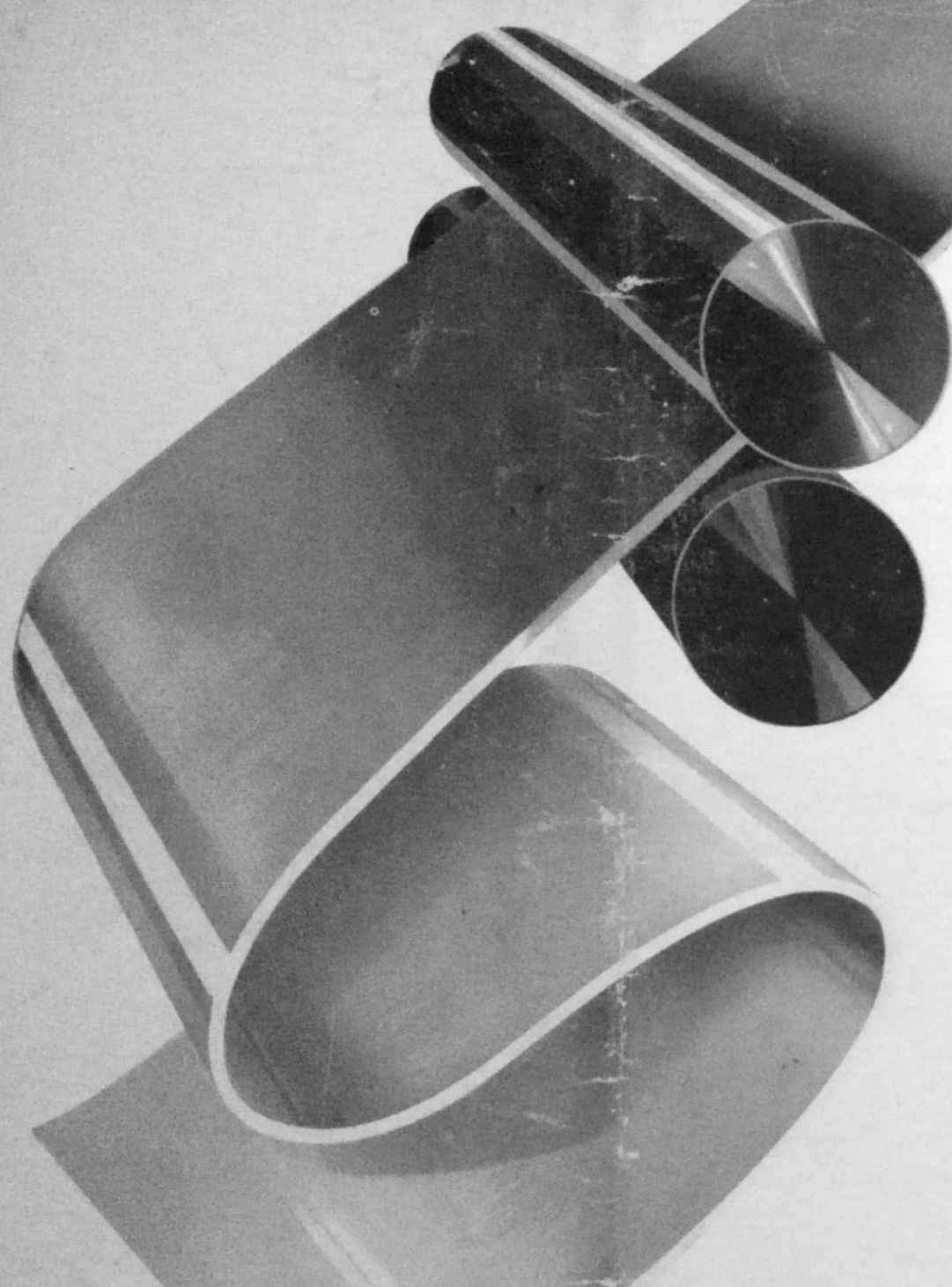
La plus grande production mondiale de chauffe-eau instantanés

ETABLISSEMENTS CHAFFOTEAU & MAURY

Le Légué

Tél. : 159

Côtes-du-Nord



TOLES MINCES
TOLES GLACÉES
POUR CARROSSERIE
AUTOMOBILE
TOLES DYNAMO
TOLES PLOMBÉES
TOLES GALVANISÉES
FERS BLANCS & NOIRS
FERS IMPRIMÉS
PIÈCES DE FOND
EN FONTE & EN ACIER

FORGES d'HENNEBONT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.625.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 43, RUE DE LIÈGE - PARIS (8^e) EUR. 36-38

USINES A HENNEBONT (MORBIHAN) TÉL. : 1 et 121